

**restez  
chez  
VOUS**

# de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information ● [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)

Jeudi 11 Juin 2020 / N° 887

Prix : 20 DA

El Djeich dans son  
éditorial

**La participation  
de l'ANP au  
maintien de la  
paix conforme  
à la politique  
étrangère de  
l'Algérie**

Elargissement du débat sur la révision de la Constitution

# **LES ALGÉRIENS VEULENT UNE LOI FONDAMENTALE À LA HAUTEUR DE LEURS ASPIRATIONS**



**Covid-19:**

**Une centaine  
de vaccins à  
l'essai, l'ONU  
insiste sur une  
coopération  
mondiale face  
à la pandémie**

**Engistrement des  
médicaments:**

**Un dispositif  
spécial pour  
traiter les  
demandes  
bloquées**

**Coronavirus :**

**Le secteur du  
transport durement  
touché par  
la crise**

**Stabilité du marché  
pétrolier au sein de  
l'Opep**

**Le prince  
Abdulaziz Ben  
Salmane met  
en évidence le  
rôle « pivot » de  
l'Algérie**

**Reprise de la  
production  
pétrolière en Libye**

**« Elle  
n'impactera  
pas l'accord de  
l'Opep+ »  
affirme Arkab**

**Agriculture**

**Réunion de  
travail entre  
Omari et les  
représentants  
des associations**

**FAF**

**Les mesures  
envisagées  
pour la reprise  
sont en voie de  
finalisation**

## Covid-19: Une centaine de vaccins à l'essai, l'ONU insiste sur une coopération mondiale face à la pandémie

Une centaine de vaccins contre le nouveau coronavirus (Covid-19) sont en cours de développement dans le monde, mobilisant de grandes sociétés pharmaceutiques au moment où l'ONU insiste sur une coopération mondiale pour un vaccin accessible à tous. Les Nations Unies et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont appelé dans une déclaration commune, début juin, les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile à s'unir pour trouver un "vaccin du peuple" contre le nouveau coronavirus, qui "devrait protéger les personnes aisées en ville comme les plus démunies dans les communautés rurales, les personnes âgées dans les maisons de soins comme les jeunes dans les camps de réfugiés". Lors du sommet mondial virtuel sur les vaccins, tenu jeudi dernier par visioconférence, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a émis l'espoir qu'un vaccin anti-Covid-19 sera considéré comme "un bien public mondial", ou un "vaccin des peuples", appelant à "une solidarité mondiale pour garantir que chaque personne, partout, y ait accès". Il a souligné que les maladies "ne connaissent pas de frontières". C'est pourquoi une Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) entièrement financée, sera essentielle "pour garantir que nous continuons à progresser vers les Objectifs de développement durable". L'objectif de la GAVI, organisme international qui réunit des acteurs publics et privés pour assurer un égal accès aux vaccins, était de récolter deux milliards de dollars. Le sommet virtuel de la Gavi, qui a réuni plus de 50 pays et plus de 35 chefs d'Etat et de gouvernement, est intervenu alors que la pandémie a exacerbé les attaques contre le multilatéralisme, provoqué la rupture annoncée par le président américain Donald Trump avec l'OMS et les craintes d'une mainmise américaine sur de futurs vaccins. Début juin, M. Guterres avait réitéré son appel, lors d'un sommet extraordinaire intersectoriel de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique



(OEACP) pour que le vaccin anti-Covid-19, soit mis à disposition rapidement, à un prix abordable et de manière équitable, et "doit être considéré comme un bien public mondial, comme le vaccin des peuples". Dans ce sillage, le ministre chinois des Sciences et des Technologies, Wang Zhigang, a déclaré à l'occasion de la publication en début de semaine du livre blanc "Combattre le Covid-19: la Chine en action", par le Bureau de l'information du Conseil des affaires d'Etat, que la Chine fera de son vaccin contre le nouveau coronavirus Covid-19 "un bien public mondial", une fois qu'il aura été développé et aura passé tous les essais cliniques, estimant que la coopération internationale devait être renforcée au cours du développement de vaccins, des essais cliniques et de leur application. Ainsi, le géant asiatique s'est engagé à offrir plus d'aide aux pays en développement et les pays africains dans la lutte contre la Covid-19. Parallèlement, le président chinois, Xi Jinping, avait déclaré mercredi dernier lors d'une conversation téléphonique avec la chancelière allemande Angela Merkel, que son pays était prêt à travailler avec

l'Allemagne et l'Union européenne (UE) pour renforcer la coopération et relever les défis de l'heure concernant notamment la lutte contre la pandémie du Covid-19, assurant que la Chine était prête à travailler avec l'Allemagne pour soutenir le travail de l'OMS et promouvoir la coopération internationale dans des cadres tels que les Nations Unies et le Groupe du 20.

### Une course mondiale aux vaccins anti-Covid-19

La pandémie de Covid-19 a fait au moins 407.914 morts dans le monde depuis son apparition en décembre en Chine, selon le dernier bilan établi par des médias à partir de sources officielles mardi. Et la course aux vaccins et traitements mobilise de grandes sociétés pharmaceutiques. Alors que des scientifiques du monde entier essayent de mettre au point un vaccin efficace contre le nouveau type de coronavirus, l'OMS en a déjà enregistré au total 125 projets de vaccins, dont huit ont été proposés par la Russie. L'un des vaccins pourrait être introduit par le

nez contrairement aux autres qui seraient administrés par injection, selon le directeur général du Centre national russe de recherche en virologie et biotechnologie Vector. Cinq autres candidats vaccins, sont actuellement testés par la Chine chez l'homme, et plusieurs essais cliniques sont en cours, dont celui de la société chinoise CanSino, qui a publié ses premiers résultats le 22 mai dans The Lancet. Les Etats-Unis, envisagent de mener des essais massifs de la demi-douzaine de vaccins les "plus prometteurs" contre la Covid-19 sur plus de 100.000 volontaires à partir de juillet, ont indiqué les scientifiques qui dirigent le programme. Un vaccin anti-Covid-19 élaboré par l'Université d'Oxford et financé en partie par le gouvernement britannique, sera également testé à partir de la mi-juin au Brésil, où "la pandémie y est en phase ascendante", et ce, sur 2.000 volontaires recrutés début juin, a expliqué l'Université Fédérale de Sao Paulo (Unfesp). Le vaccin doit également être testé dans d'autres pays par la suite. En France, l'Institut Pasteur prévoit de commencer les premiers essais cliniques de son vaccin en juillet sur 90 volontaires en bonne santé pour obtenir les premiers résultats en octobre, tandis que l'Arabie saoudite, qui préside le Groupe des vingt (G20) durant 2020, avait appelé samedi à des efforts mondiaux concertés pour lutter contre le virus, faisant savoir que le G20 et les pays invités avaient promis plus de 21 milliards de dollars pour soutenir le financement de la santé mondiale, dédié notamment au diagnostic, aux vaccins, au développement thérapeutique et à la recherche. L'organisation Oxfam a, de son côté, appelé à investir l'argent public "dans des vaccins et traitements libres de droits et disponibles pour toutes les nations à prix coûtant". Le Canada a déjà annoncé qu'il verserait 600 millions de dollars sur cinq ans à la GAVI et son Premier ministre, Justin Trudeau, a réitéré l'importance de "coopérer pour que tous les citoyens du monde, en particulier les plus vulnérables, puissent en bénéficier

Yasmine D / Ag

## El Djeich dans son éditorial La participation de l'ANP au maintien de la paix conforme à la politique étrangère de l'Algérie

La proposition de participation de l'Armée nationale populaire (ANP) aux opérations de maintien de la paix en dehors des frontières nationales, inscrite dans la mouture du projet d'amendement de la Constitution, est "pleinement conforme" à la politique étrangère de l'Algérie, indique la revue El Djeich dans son dernier numéro. "La proposition de participation de l'ANP aux opérations de maintien de la paix, en dehors de nos frontières nationales, est pleinement conforme à la politique étrangère de notre pays qui repose sur des principes fermes et immuables, à savoir le rejet du recours à la guerre et prône la paix, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats ainsi que la résolution des conflits et des différends internationaux par des voies pacifiques, conformément à la légalité internationale représentée par les instances internationales et régionales", souligne la revue El Djeich dans son éditorial. Il met en avant, à ce propos, que "la sécurité de notre pays, qui transcende nos frontières géographiques nationales, exige, à la lumière de la conjoncture régionale actuelle et ce

qu'elle sous-tend comme mutations et changements, le renforcement de la protection de la sécurité et de la stabilité de notre patrie". "Et si la participation aux opérations de maintien de la paix et de préservation de la sécurité n'est pas un fait nouveau pour notre pays, elle est de nature à contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité, particulièrement sur le continent noir, théâtre du plus grand nombre de conflits dans le monde et du déploiement, également, du plus grand nombre de missions de maintien de la paix des Nations unies et de l'Union africaine, dans des pays minés par les conflits et les guerres", souligne l'éditorialiste d'El Djeich. Il a rappelé, dans le même sillage, que "la quête d'édification de l'Algérie nouvelle, fondée sur le recours à la volonté populaire, conformément aux principes démocratiques, est assurément le contenu de la proposition de la mouture modifiée de la Constitution, qui stipule que la décision d'envoi d'unités de l'ANP, en dehors de nos frontières, par le président de la République, en tant que chef suprême des forces armées, ne

sera entérinée qu'après approbation des deux tiers des deux chambres du Parlement". La mouture portant projet d'amendement constitutionnel, soumise par le président Abdelmadjid Tebboune au débat public pour enrichissement, "marque le lancement de réformes globales dans le cadre de plusieurs ateliers établissant les fondements d'une Algérie nouvelle", a-t-il ajouté. Il a relevé, à cet égard, que "bien que cette mouture contient d'importantes propositions et des nouveautés remarquables sur le plan constitutionnel dans de nombreux domaines, il reste que la proposition de conférer un cachet constitutionnel à la participation de l'Algérie aux opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations unies, de l'Union africaine ou de la Ligue des Etats arabes, a pris la part du lion dans les discussions". "0" S'il est indéniable que de larges secteurs de la société aient favorablement accueilli le contenu de cet amendement et fait une lecture sereine et juste de ses fondements et de sa portée, en y apportant des propositions et des idées constructives, certains parmi ceux qui ont pris



l'habitude de frayer en eaux troubles, ont tenté de sortir le débat de son contexte réel et choisi délibérément, comme à l'accoutumée, de distiller de la désinformation et des idées empoisonnées, qui n'ont rien à voir avec la vérité, dans le but de diaboliser toute entreprise sérieuse de l'Etat, en adéquation avec les exigences des changements qui s'opèrent dans tous les domaines", a fait observer la publication. "Nulle crainte donc pour le présent et le futur de l'Algérie, sous l'égide de ce peuple, conscient de l'intérêt suprême de sa patrie et nulle crainte pour l'Algérie sous les auspices d'un président de la

République issu d'un glorieux peuple et d'une terre sainte et pas de crainte également pour l'Algérie sous l'égide de cette ANP qui respire son pays et dont le cœur bat pour chaque pouce de sa terre sacrée", assure El Djeich. "En conclusion, le peuple algérien, à travers tout le territoire national et partout dans le monde, est pleinement conscient que l'ANP demeurera un bouclier solide et une force de dissuasion contre toute menace qui pourrait affecter la sécurité, la paix et la souveraineté de notre pays, comme elle restera fidèle aux principes et aux valeurs de la glorieuse Révolution de Novembre.

## Elargissement du débat sur la révision de la Constitution Les Algériens veulent une loi fondamentale à la hauteur de leurs aspirations

Réagissant à la décision de l'élargissement du débat sur la révision de la Constitution, plusieurs partis politiques ont appelé à contribuer à l'enrichissement de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution pour parvenir à une loi fondamentale à la hauteur des aspirations des Algériens. Ces partis ont souligné l'importance d'un élan collectif dans le pays pour concourir à la réussite du chantier de la réforme constitutionnelle, et les grands chantiers dans divers domaines, politique et socio-économique avec la plus grande adhésion possible, et la mobilisation de toutes les catégories politiques et sociales de la République. Ils se sont félicités, en outre, de la teneur des amendements profonds et du saut qualitatif que connaîtra la Constitution algérienne, à la lumière des différents amendements proposés, dont la constitutionnalisation du Hirak populaire, la préservation des fondements de l'identité nationale, l'extension du champ des droits et des libertés, la consécration de la dignité du citoyen, la protection du journaliste et de la femme et la consécration de l'indépendance de la justice, à travers la Cour constitutionnelle et la révision de la composante du Conseil supérieur de la magistrature. Ils ont considéré également que les amendements proposés portent également sur l'impératif de réaliser un équilibre entre les différents pouvoirs, la révision des missions et prérogatives, à travers la création du poste de vice-président, le renforcement des prérogatives du Chef du Gouvernement et du Parlement, la promotion du rôle de la Cour des comptes, la consolidation du caractère social de l'Etat, la réunion des conditions à même de réaliser un véritable décollage économique et d'ouvrir la voie aux compétences, en renforçant la présence des jeunes. La veille, le ministre Conseiller à la communication, Porte-parole officiel de la Présidence de la République, M. Mohand Oussaïd Belaïd, avait affirmé que les portes de la Présidence de la République étaient "ouvertes" à tous ceux qui souhaitent un dialogue "sérieux et responsable", moyen le plus efficace pour le règlement de tous les problèmes. M. Belaïd a assuré que les "portes de la Présidence de la République sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent un dialogue sérieux et responsable", rappelant que c'est là une démarche "clairement prônée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune dès son premier discours appelant à tourner la page des discordes et de la division". "Nous sommes tous, où que nous soyons et quelles que soient nos obédiences culturelles et politiques, tenus et nous n'avons d'autre choix que de mettre la main dans la main et d'unir nos forces pour réaliser le rêve de nos prédécesseurs, de notre jeunesse et des futures générations de l'Algérie à l'édification d'une nouvelle République", avait déclaré le président de la République, a ajouté M. Belaïd. Il a précisé, dans ce sens, que l'appel au dialogue "tient toujours car seul le dialogue responsable, sincère et motivé uniquement par l'intérêt national est le moyen le plus efficace pour le règlement de tous les pro-

blèmes, aussi complexes soient-ils". Par ailleurs, le Porte-parole officiel de la Présidence de la République a fait état d'une possible prorogation, pour une durée raisonnable, de la campagne de débat et d'explication autour de l'avant-projet de révision constitutionnelle afin que la Constitution escomptée soit le fruit d'un consensus national le plus large possible. Conformément à son engagement au cours de la campagne électorale, le Président Tebboune avait chargé un comité d'experts de formuler des propositions pour l'élaboration d'un projet de Constitution consensuelle qui soit à la hauteur des aspirations des citoyens exprimées lors des marches du Hirak. Il s'agit, donc, d'une plateforme de débat et une méthode de travail que le Président a voulu suivre pour ne pas voir un débat lancé du vide mais plutôt à partir d'un document élaboré par une élite d'éminents professeurs de droit. Le président de la République souhaite voir ce document enrichi par des contributions constructives, en y apportant les modifications, les suppressions et les ajouts utiles, l'objectif étant de doter la nation d'une Constitution consensuelle à la hauteur des aspirations du peuple. Dans cette perspective, plusieurs partis politiques commencent à se mobiliser en affichant leur adhésion à l'avant-projet de révision de la Constitution. Ils ont également salué l'engagement du Président de la République de doter le pays d'une Constitution consensuelle avec la participation de tous à son enrichissement. Dans ce cadre, le FLN qui a élu samedi dernier un nouveau secrétaire général en la personne de Baâdji Abou El-Fadhl, a salué l'engagement du Président de la République à conférer au projet d'amendement de la Constitution un "caractère consensuel", selon une approche globale basée sur "une large consultation sans exclusive" pour approfondir le débat et le dialogue autour de la Constitution, pierre angulaire de l'édification de l'Algérie nouvelle". Le FLN a également souligné "sa satisfaction de la volonté politique du Président de la République de doter le pays d'une Constitution démocratique, reflétant les aspirations du peuple algérien et visant à soutenir et protéger l'identité nationale et l'unité du peuple en sus de l'élargissement de la constitution aux droits et libertés de l'homme et des citoyens, l'ancrage de la démocratie, la consolidation des piliers de l'Etat de droit et le renforcement de l'indépendance de la Justice et des institutions. En réponse à l'invitation de la Présidence de la République à débattre de ce projet, le parti a décidé "d'ouvrir des chantiers spécialisés au niveau central et local mais aussi au niveau de tous les mouhafadates et comités de transition du parti dans les wilayas pour recueillir les propositions et observations des cadres et militants avant de les soumettre à la commission d'experts constituée il y a plusieurs semaines au niveau de la direction du parti". De son côté, l'ANR a exprimé «sa satisfaction quant à cette démarche de réforme, car elle incarne l'un des engagements électoraux les plus éminents du Président de la République pour permettre le rétablisse-



ment de la confiance des citoyens dans leurs droits et libertés parallèlement aux impératifs de préserver la sécurité et la stabilité de l'Etat-nation. Il s'agit également de préserver les éléments de l'identité nationale, de renforcer l'Etat de Droit et des institutions, de consacrer les droits et libertés, du principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice et de libérer les initiatives économique et sociale". L'ANR affirme que cette démarche constitutionnelle « est en synergie avec la vision du parti pour asseoir le renouveau républicain », ajoutant que pour atteindre cet objectif « notre pays est appelé à engager une série de mutations, notamment constitutionnelles, soit la base solide et la voie appropriée, pour l'aboutissement des autres changements ». Le parti a cité également le changement institutionnel qui « sera favorable à l'émergence de nouvelles institutions, puisant leur légitimité de la volonté populaire, de ses compétences et sa capacité à prendre en charge les préoccupations et aspirations légitimes des citoyens ». Le MSP a fait part de son intention « d'engager un examen approfondi de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, en associant les structures, exécutive et consultative du mouvement, en plus de la consultation d'experts et spécialistes et l'organisation de conférences thématiques à ce propos. Des consultations sont également prévues avec des personnalités nationales, la classe politique et les différentes institutions de la société civile. Concernant la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, le mouvement a estimé que les conclusions de la commission chargée d'élaborer la plate-forme « demeurent loin des aspirations escomptées, notamment celles exprimées par les différentes franges du peuple algérien, lors du Hirak populaire et les revendications consensuelles de changement. Le document proposé « n'a pas tranché encore une fois dans la nature du régime politique », et ce « mis à part que certaines mesures contenues dans cette mouture manquent de clarté et renferment des ambiguïtés », estime le Mouvement. Le Président Tebboune avait chargé un comité d'experts de formuler des propositions pour l'élaboration d'un projet de Constitution consensuelle qui soit à la hauteur des aspirations des citoyens exprimées lors des marches du Hirak. Il s'agit, donc, d'une plateforme de débat et une méthode de travail que le Président a voulu suivre pour ne pas voir un débat lancé du vide mais

plutôt à partir d'un document élaboré par une élite d'éminents professeurs de droit. Le président de la République souhaite voir ce document enrichi par des contributions constructives, en y apportant les modifications, les suppressions et les ajouts utiles, l'objectif étant de doter la nation d'une Constitution consensuelle à la hauteur des aspirations du peuple. Les propositions du Comité d'experts s'articulent autour de six axes, à savoir: les droits fondamentaux et les libertés publiques, renforcement de la séparation entre les pouvoirs et leur équilibre, le pouvoir judiciaire, la cour constitutionnelle, la transparence, la prévention et la lutte contre la corruption et l'Autorité nationale indépendante des élections.

**La mouture a détaillé dans son exposé des motifs que les exigences de l'Etat de droit consistent en le renforcement des droits fondamentaux et des libertés publiques, la séparation des Pouvoirs, une justice indépendante ainsi que la moralisation de la vie publique.**

Au chapitre du renforcement des droits fondamentaux et de des libertés publiques, le document note que le Comité d'experts chargé de formuler des propositions sur la révision de la Constitution, présidé par Ahmed Laraba, a introduit une vingtaine de nouveaux droits et libertés consacrés par les conventions internationales ratifiées par l'Algérie et auxquelles le préambule de la Constitution fait désormais écho. Il est relevé notamment l'importance de nouveaux droits et libertés dans la pacification de la vie démocratique dans son ensemble, ajoutant que le Comité a introduit les règles et régimes juridiques les plus communément admis, citant le régime de la simple déclaration pour l'exercice de certaines libertés collectives, les restrictions aux droits, libertés et garanties ne pouvant intervenir que par voie législative et seulement pour des motifs liés à l'ordre public, à la sécurité nationale et à la sauvegarde d'autres droits et libertés pour la Constitution. Le chapitre relatif aux droits et libertés a été conforté, dès ses premières dispositions, par une série de prescriptions à caractère impératif à l'endroit de l'ensemble des pouvoirs publics, précisant que "c'est là une nouveauté qui mérite d'être soulignée en considération de la sécurité juridique et démocratique qu'elles procurent". S'agissant de l'axe relatif à une séparation et une organisation des pouvoirs rationa-

lisée et équilibrée, et au sujet du réaménagement de l'Exécutif, le document note que trois questions, soumises à débat, ont polarisé l'attention du Comité dans l'objectif de limiter le pouvoir présidentiel, à savoir l'institution d'un chef du gouvernement avec un programme propre, la suppression du pouvoir reconnu au président de la République de légiférer par voie d'ordonnance, la répartition du pouvoir de nomination entre le président de la République et le chef du gouvernement ainsi que la suppression du tiers présidentiel de la composition du Conseil de la nation. Il relève aussi que l'hypothèse d'opter pour un régime parlementaire a été écartée et que la solution ayant emporté l'adhésion est celle d'un régime semi-présidentiel qui consisterait à maintenir le schéma actuel dans le but d'assurer l'unité ainsi que la cohésion de l'Exécutif, de rationaliser son travail, d'émanciper le président de la République des charges de la gestion gouvernementale et surtout sauvegarder la légitimité qu'il tient de son élection au suffrage universel. Cependant, le Comité a tenu compte aussi de l'éventualité des évolutions que pourrait connaître le contexte politique, en laissant la faculté au président de la République de charger le chef du gouvernement d'élaborer son propre programme après consultation de la majorité parlementaire. Par ailleurs, le Comité a estimé, dans ses propositions, que l'institution d'une vice-présidence de la République est de nature à apporter au président de la République un appui dans l'accomplissement de ses missions chaque fois qu'il l'estimerait nécessaire. S'agissant des rapports entre l'Exécutif et le législatif, le principe consiste à élargir les attributions du parlement en matière de production législative et contenir au maximum l'étendue du pouvoir réglementaire que détient le président de la République. Le Comité a également œuvré pour un renforcement des pouvoirs de contrôle du parlement sur l'action gouvernementale et à pouvoir, désormais dans le cadre du renforcement de son contrôle, d'interpeller le gouvernement sur l'état d'application des lois. En matière de contrôle, les droits de l'opposition parlementaire, déjà consacrés, ont été renforcés par la possibilité qui leur est offerte, entre autres de présider par alternance les commissions juridique et des finances avec la majorité parlementaire, selon les propositions contenues dans cette mouture.

# Coronavirus :



## Le secteur du transport durement touché par la crise

Le secteur du transport est assommé par la crise du coronavirus. Beaucoup de véhicules sont restés à l'arrêt durant plus de trois mois. La situation est critique pour pratiquement toutes les entreprises. La perte de chiffre d'affaires est considérable, à hauteur de 50%, à l'image du Groupe algérien de transport maritime (GATMA). Sans oublier le chômage qui guette les chauffeurs de taxis, qui ont du mal à joindre les deux bouts.

### Le secteur aérien particulièrement touché par la crise

Les nuages noirs continuent à s'amonceler dans le ciel du secteur aérien, l'un des plus touchés par cette crise sanitaire. Les pertes d'Air Algérie pourraient atteindre

89 mds DA d'ici la fin de l'année, a indiqué a affirmé le porte-parole de la compagnie, Amine Andaloussi. Depuis la suspension du trafic aérien le 18 mars dernier, exception faite pour les vols cargo et pour les opérations de rapatriement, quelque 17.620 vols d'Air Algérie ont été annulés, que ce soit pour les lignes intérieures ou extérieures, a-t-il avancé. "Les experts estiment que tout ce qu'ont subi les compagnies aériennes mondiales jusqu'à présent n'est qu'un premier choc. Ces compagnies vont subir un deuxième choc, qui sera plus dur, celui de la faiblesse des flux des passagers après la reprise", a-t-il souligné.

### Une perte de 50% du chiffre d'affaires du groupe GATMA

Pénalisé par la suspension de l'ac-

tivité de transport de voyageurs, en raison de la pandémie du Coronavirus, le Groupe algérien de transport maritime (GATMA) a perdu, en conséquence, 50% de son chiffre d'affaires, a indiqué le DG du Groupe, Smain Larbi Ghomri. Hormis les dessertes de rapatriement de ressortissants algériens opérées par l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV), filiale du Groupe Gatma, depuis l'Espagne vers Oran (450 personnes) et depuis la France (Marseille) vers Alger (800 personnes), la flotte nationale de transport de voyageurs, composée de trois navires, est à l'arrêt depuis, a affirmé le responsable.

### Près d'un milliard DA de pertes enregistrées par la SNTF

Touchés de plein fouet par les me-

sures de confinement et la réduction drastique du nombre de passagers, la Société nationale des Transports ferroviaires (SNTF), a engendré des pertes considérables estimées à 50% de son chiffre d'affaires. "Le calcul de l'impact réel de la pandémie de Covid-19 sur le mouvement des voyageurs et les recettes de la SNTF sera établi à la fin du mois de novembre prochain, lors de l'évaluation annuelle de l'activité" ferroviaire, a fait savoir Le Directeur général de la société, Yacine Bendjaballah. La valeur des pertes continue d'augmenter quotidiennement, si l'on ajoute les pertes induites par les vols commis contre les structures et les équipements de la société durant la période de confinement, a-t-il souligné. Outre le transport de marchandises, la SNTF maintient son service "trains blancs" qui circulent sur les chemins de fer pour préserver leur efficacité et réaliser les missions de contrôle et de maintenance.

### L'ETUSA perd 30% de son chiffre d'affaires

L'entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) a perdu 30% de son chiffre d'affaires, depuis le début de la pandémie a indiqué le directeur général de l'entreprise Yacine Karim. Le directeur général s'attendait à ce que « ces pertes s'accroissent si la situation se poursuit pendant une période supplémentaire », expliquant que « l'entreprise dépend à 50% de ses revenus. En ce qui concerne la situation des travailleurs soumis à la quarantaine imposée en raison de l'épidémie, le Directeur général a déclaré que 58% des travailleurs de l'entreprise, soit 2200 sur un total de 3800 travailleurs, ont été mis en congé, alors que les chauff-

eurs destinés à couvrir les lignes de transport privées, les travailleurs assurant l'entretien et le nettoyage ont été maintenus.

### Mesures préventives dans les gares routières en prévision du déconfinement

Avec la levée progressive du confinement dans certains secteurs ; suivant un plan étudié par le Premier ministre, en collaboration avec le ministère de la Santé et le Comité Scientifique, la Société d'exploitation des gares routières d'Algérie (SOGRAL) commence à s'organiser pour la reprise de l'activité. Des mesures préventives renforcées avaient été prises indiquant le Président directeur général de l'entreprise, Azzeddine Bouchhida, citant notamment l'installation d'appareils de détection thermiques à l'entrée de certaines gares routières. Ces appareils ont été installés dans les gares routières les plus fréquentées, à savoir deux (2) appareils à l'entrée de la gare routière du Caroubier (Alger), deux (2) autres à la gare routière de Blida, ainsi qu'au niveau des gares de Bejaïa, Biskra, Annaba, Adrar et Constantine, a fait savoir le responsable, ajoutant que d'autres appareils de ce type seront acquis progressivement pour couvrir toutes les gares. M. Bouchhida a en outre assuré que les gares étaient prêtes à reprendre du service et à accueillir les voyageurs en toute sécurité après la levée du confinement, soulignant que des instructions avaient été données aux responsables des différentes gares routières du pays (84 gares) pour la mise en place d'un système préventif strict répondant aux exigences des protocoles sanitaires en vigueur.

## Constitution: « Le débat a, dans de nombreux cas, "dévié de l'objectif escompté" selon Laraba

Le Comité d'experts chargé de formuler des propositions pour la révision de la Constitution a affirmé, mercredi, que le débat de la mouture proposée a, dans de nombreux cas, "dévié de l'objectif escompté", notamment dans certains médias et réseaux sociaux. Dans un communiqué signé par son président, Ahmed Laraba, le Comité d'experts a noté, qu'"après avoir achevé sa mission conformément à la lettre de mission du Président de la République et mis ses propositions à la disposition de la classe politique, de la société civile et des citoyens pour débat et enrichissement", il constate que "ce débat, notamment dans certains médias et réseaux sociaux, a dans de nombreux cas dévié de l'objectif escompté, à savoir l'enrichissement de la mouture". Dans sa mise au point, le Comité explique qu'outre les attaques et dépassements irresponsables à l'encontre de ses membres, plusieurs allégations mensongères ont ciblé d'autres aspects dudit document, notamment: 1- Que l'élaboration du document aurait été faite par des personnes ayant déjà contribué à l'élaboration de précédentes Constitutions. 2- Que la référence à la Déclaration du 1er Novembre 1954 aurait été retirée du Préambule. 3- Qu'il y aurait eu atteinte aux

constantes de la Nation.

4- Que le texte élaboré ouvrirait la voie à la partition du pays".

Le Comité qui fustige ces allégations dénuées de tout fondement, affirme fermement que "toutes ces assertions sont fausses et infondées". Il convient de préciser ce qui suit:

1- Aucun membre de l'actuel Comité n'était membre de l'un des comités chargés de l'élaboration des Constitutions précédentes, même si certains avaient déjà été reçus, à l'instar d'autres compétences et personnalités nationales, par les parties ayant supervisé le dialogue.

2- Les précédentes Constitutions ne faisaient pas mention de la Déclaration du 1er Novembre. Sur quelle base accuse-t-on l'actuel Comité de l'avoir omise?

3- Concernant l'atteinte aux constantes de la Nation, aucun débat n'a eu lieu autour de cette question qui est restée intangible. Pour ce qui est de Tamazight, une des composantes de l'identité nationale, aux côtés de l'Islam et de l'Arabité, elle a déjà été promue langue nationale, puis nationale et officielle dans les précédents



amendements constitutionnels. Le Comité a proposé de l'inclure dans les articles intangibles pour ne plus en faire un fond de commerce.

4- S'agissant de la disposition inhérente à la possibilité de doter certaines communes d'un statut particulier, cette proposition qui a fait l'objet d'une incompréhension, est en vigueur dans plusieurs pays et a pour objectif de tenir compte des spécificités de certaines communes (financières et administratives), qu'il s'agisse de leurs moyens limités ou de leurs natures géographiques, d'où l'impératif de leur conférer un statut particulier.

Enfin, le Comité d'experts émet le vœu de voir le document en question "faire l'objet d'un examen objectif" et les propositions soumises "enrichies, à la hauteur d'un document consensuel".

N.I

## Engistement des médicaments: Un dispositif spécial pour traiter les demandes bloquées



Un dispositif spécial sera mis en place incessamment pour traiter les demandes bloquées d'enregistrement de médicaments, ce qui permettra de lancer 29 nouveaux projets d'unité de production avant la fin de l'année 2020, a indiqué hier le ministre délégué chargé de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed. M. Benbahmed, qui s'exprimait sur les ondes de la Radio nationale, a expliqué que ces unités attendent depuis 2017 l'enregistrement de leurs médicaments par les structures concernées mais avec le rythme actuel de leurs réunions, ces structures prendront des années pour récupérer ce retard. "Nous allons mobiliser des moyens supplémentaires avec une nouvelle approche pour pouvoir rattraper ces retards et permettre ainsi à ces unités de lancer dès cette année la production de médicaments dans des aires thérapeutiques très intéressantes comme l'injectable, l'oncologie,

les collyres", a-t-il déclaré. Concernant les masques de protection, le ministre a fait savoir que l'Algérie détient actuellement une capacité de production de 2 millions de masques non médicaux par jour. Pour les masques chirurgicaux dont la production est assurée par sept producteurs nationaux, les stocks actuels dépassent les 25 millions d'unités. M. Benbahmed assure la coordination d'un comité multisectoriel qui se réunit chaque jeudi pour accélérer le développement de la production et le circuit de distribution des masques au profit du grand public. Des points focaux sont mis en place dans chaque wilaya du pays afin d'assurer, en collaboration avec les walis, les chambres d'artisanat et les représentants des PME, la disponibilité de ces produits nécessaires pour la lutte contre la pandémie de Covid-19, au niveau de l'ensemble des points de vente, note le ministre.

## Finances

## Le déficit de la balance des paiements de l'Algérie en baisse de 57% au 1er trimestre

Le déficit global de la balance des paiements a enregistré une baisse de près de 57% durant le premier trimestre 2020 par rapport au même trimestre de 2019, passant de 5,9 milliards de dollars à 2,5 milliards de dollars, a indiqué hier un Communiqué de la Banque d'Algérie (BA). Dans un communiqué sur la situation économique durant le premier trimestre 2020 et les perspectives d'évolution, la Banque Centrale précise que "compte tenu d'un excédent du compte +capital et opérations financières+ de 1,623 milliard de dollars, le déficit global de la balance des paiements a baissé de 56,98%, enregistrant 2,536 milliards de dollars au premier trimestre de 2020, contre 5,896 milliards de dollars au premier trimestre de 2019". Durant le premier trimestre 2019, par rapport à celui de la même période de 2018, le déficit de la balance des paiements s'était élargi de +33,7%, rappelle la BA. Les réserves officielles de change se sont contractées quant à elles de 3,830 milliards de dollars US à la fin du premier trimestre par rapport à fin décembre 2019, précise-t-elle en soulignant que cette baisse "est beaucoup moindre que celle enre-



gistrée au 1er trimestre 2019 (-7,311 milliards de dollars)". En termes d'évolution des indicateurs de la Balance de paiements, les importations de biens (fob) ont baissé, passant de 12,578 milliards de dollars à fin mars 2019, à 9,958 milliards de dollars à la même période de l'année en cours, soit une baisse de 20,83%, selon le communiqué. Soulignant que le prix moyen trimestriel du baril de pétrole, au 1er trimestre 2020, a atteint 53,295 dollars le baril, contre 63,967 dollars au premier trimestre 2019, soit une

baisse de 6,7%, la BA a précisé que les quantités d'hydrocarbures exportées ont vu leur niveau baisser de 23,03% pour la même période. En conséquence, les exportations totales des hydrocarbures ont baissé, en valeur, de 29,07%, passant de 8,85 milliards de dollars au premier trimestre de 2019, à 6,277 milliards de dollars au premier trimestre 2020. Les exportations hors hydrocarbures, quant à elles, se sont établies à 478 millions de dollars au premier trimestre de l'année en cours. Au total, les exportations

de biens ont atteint 6,755 milliards de dollars au premier trimestre de 2020, contre 9,412 milliards de dollars à la même période de 2019, soit une contraction de 28,23%. La baisse des exportations totales de biens de 28,23%, en contexte d'une moindre baisse de 20,83% de la facture des importations de biens ont conduit à un léger élargissement du déficit de la balance commerciale de 1,17%, passant de 3,166 milliards de dollar à fin mars 2019, à un déficit de 3,203 milliards de dollars à la même période

de 2020, selon la BA. Le déficit structurel du poste "services, hors revenus des facteurs" s'est rétréci, passant de 2,201 milliards de dollars au 1er trimestre de 2019 à 1,06 milliard de dollars au 1er trimestre de 2020, soit une baisse de 51,86%. Concernant le poste "transferts nets", il continue d'enregistrer des excédents affichant 458 millions de dollars à fin mars 2020. Ainsi, le déficit du solde du compte courant a diminué, passant de 5,843 milliards de dollars au premier trimestre de 2019, à 4,159 milliards de dollars au premier trimestre de l'année en cours, soit une amélioration de 28,81%, due principalement à la baisse du déficit du solde des revenus des facteurs et celui des transferts nets. En termes monétaires, la masse monétaire M2 a atteint 17.039,8 milliards de dinars à fin mars 2020, contre 16.499,68 milliards de dinars à fin décembre 2019, soit une hausse de 3,27%. Quant aux crédits à l'économie, ils ont enregistré «un léger recul» durant le 1er trimestre de 2020 (-1,17%), soit 10.730,99 milliards de dinars à fin mars 2020, contre 10.857,84 milliards de dinars à fin décembre 2019.

N.I

### Agriculture (filiale élevage) Réunion de travail entre Omari et les représentants des associations

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Chérif Omari a tenu, mardi à Alger, une réunion de travail avec les représentants des associations professionnelles d'élevage de bétail portant sur l'examen de plusieurs importantes questions relatives à cette filière, et ce après la réouverture des marchés de bétail et en préparation à l'Aïd El Adha. Ont pris part à cette réunion des membres de la Fédération nationale des éleveurs et de l'Association nationale des éleveurs, des membres du Conseil interprofessionnel de la filière viandes rouges (CNIFVR), ainsi qu'un représentant de l'Organisation nationale de protection du consommateur (APOCE), en sus des cadres du secteur. La réunion a donné lieu à l'examen des mesures préventives devant être observées au niveau des marchés de bétail. A cet effet, le ministre a instruit les représentants du secteur, en particulier les Directions des services agricoles de wilayas et les services vétérinaires, de veiller à la mise en œuvre des mesures prises par les pouvoirs publics pour éviter la propagation de la pandémie de Coronavirus. Le ministre a également appelé à impliquer les représentants des professionnels dans les opérations de sensibilisation et de contrôle continu afin de garantir le respect des me-



sures préventives par les éleveurs et les citoyens au niveau des marchés et des points de vente des moutons de l'Aïd à travers le territoire national. En ce qui concerne l'Aïd El Adha, les participants à la réunion ont abordé la situation du cheptel national, tant en termes de production que de suivi vétérinaire. À ce propos, le ministre a donné des instructions pour la mise en place des patrouilles mobiles, composées de vétérinaires et de techniciens, afin d'effectuer des visites sur terrain au niveau des marchés pour assurer une couverture vétérinaire et répondre aux besoins des éleveurs et aux demandes des citoyens.

Yasmine D

### Rails : La SNTF parée pour une reprise, partielle, dès le 14 juin

Dans une note interne envoyée, mardi, à tous ses directeurs régionaux, la société nationale des transports ferroviaires (SNTF) entend reprendre ses activités, de façon partielle, dès l'achèvement de la phase de confinement en cours, soit le dimanche 14 juin. La note précise que le trafic des voyageurs sera assuré de 07h00 et 17h00, «en attendant de recevoir d'autres instructions», fait-elle remarquer. Cette reprise, partielle, sera soumise aux mesures préventives en vigueur, telles

qu'arrêtées par le ministère de la Santé, rappelle la SNTF dans sa note, énumérant le port obligatoire du masque pour le personnel SNTF et les usagers, le respect de la distanciation sociale, la mise à la disposition du liquide hydro alcoolique et la désinfection des rames après chaque voyage. Également, il est fait état de la suspension des trains-couchettes, des navettes desservant l'aéroport Houari Boumediène et les trains des banlieues et régionaux circulant avant 07h00 et au-delà de 17h00

### Environnement : Le respect des écosystèmes indispensable à la sécurité alimentaire et énergétique



La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Nassira Benharrats, a mis en avant mardi à Alger l'importance de respecter et de protéger l'environnement et les écosystèmes pour garantir la sécurité alimentaire et énergétique aux générations futures et offrir au citoyen un cadre de vie sûr et durable. À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, célébrée cette année sous le thème "C'est le temps de la nature", la ministre a lancé un appel à l'ensemble des citoyens, associations écologiques, établissements médiatiques et entreprises économiques à travers tout le territoire national, à adhérer aux actions visant à élever le niveau de conscience et de sensibilisation et à prendre des mesures efficaces pour faire face aux pratiques impactant négativement les ressources naturelles du pays. Soulignant l'impératif de sensibiliser à l'importance vitale de la biodiversité pour le développement socio-économique et pour l'humanité toute entière, elle a fait état de "la prise de conscience de plus en plus croissante de l'importance de la biodiversité en tant que valeur inestimable à l'échelle mondiale pour les générations futures et richesse indispensable pour le développement et la sécurité alimentaire. Le ministère de l'Environnement a consacré le mois de juin à l'environnement à travers plusieurs activités à travers l'ensemble du territoire national, sous le slogan "Ensemble pour préserver et valoriser notre legs national" dans le but de préserver l'environnement et la biodiversité et de juguler les pratiques

négatives et l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles, et partant, mettre en avant les efforts de l'Algérie en application de ses engagements internationaux dans ce domaine. Parmi ces activités, les festivités de clôture du concours national inter clubs de l'environnement, lancé par le ministère à travers l'institut national des formations à l'environnement, sur le meilleur message de sensibilisation à la prévention contre coronavirus diffusé à travers les pages des réseaux sociaux, sous le slogan "notre santé entre nos mains". Ce concours se veut une initiative pour briser la monotonie subie par les enfants durant la période du confinement, décrétée depuis la mi-mars dernier, ajoute la ministre. Lors de cette cérémonie des prix ont été distribués aux enfants lauréats. A ce propos, Mme. Benharrats s'est félicitée, qu'en dépit de la situation résultant de la propagation du nouveau coronavirus, qui a été une entrave à l'aspiration de beaucoup d'enfants à monter leur potentiel au quotidien, ce concours a donné lieu à l'émergence de choses innovantes et à la création d'un climat positif dans les foyers. Par ailleurs la ministre a salué les efforts des agents de l'hygiène qui ont été dans les premiers rangs de lutte contre la pandémie de coronavirus ainsi que les établissements activant dans le secteur de l'environnement pour leur participation efficace dans la disponibilité des moyens de protection contre la pandémie pour les agents de nettoyage et les personnels du secteur de la santé.

Yasmine D

## Stabilité du marché pétrolier au sein de l'Opep



### Le prince Abdulaziz Ben Salmane met en évidence le rôle « pivot » de l'Algérie

Le ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdulaziz Ben Salmane a mis en avant le rôle de l'Algérie qualifié de "pivot" dans le rapprochement des vues entre les pays de l'Opep et ses alliés afin de parvenir à des accords susceptibles de contribuer à la stabilité du marché pétrolier. Invité par la télévision algérienne mardi soir, le ministre saoudien a mis en avant le rôle exceptionnel

de l'Algérie non seulement quant au volume de production pétrolière, mais de par son poids politique et sa capacité à rapprocher les vues des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (Opep +). Soulignant que l'Algérie "est en mesure de prendre attache avec tout le monde", notamment durant cette conjoncture exceptionnelle, cherchant toujours des solutions consensuelles à long

terme, le prince saoudien a précisé que "le rôle prépondérant de l'Algérie de mener à bien les efforts de l'Opep ne se limite pas à sa présidence de l'Organisation, mais est reconnu depuis de longues années déjà", citant comme preuve "la présence de l'Algérie au sein de tous les comités de l'Opep". Les efforts de l'Algérie visant à faire réussir le rôle de l'Opep dans la stabilité du marché pétrolier émane également

de sa conviction que cette réussite est au mieux de tous les pays membres et non membres de l'Organisation. De son côté, le ministre algérien de l'Énergie, Mohamed Arkab, président en exercice de la conférence de l'Opep a admis que l'Arabie Saoudite avait elle aussi un rôle "pionnier" dans toutes les positions et les résultats auxquels nous sommes parvenus dans le cadre de la collaboration de l'Opep+. Evoquant la poursuite des efforts et de la coordination entre toutes les parties, il a déclaré "nous poursuivrons cette coordination, vu que l'étape est difficile et exige davantage de coordination. Les résultats demeurent insuffisants c'est pourquoi nous intensifieront les efforts pour une sortie de crise". Concernant le renforcement du partenariat bilatéral entre les deux pays dans le domaine de l'énergie et leur promotion au niveau des relations politiques, le ministre saoudien a fait savoir que M. Arkab et des cadres du ministère de l'Énergie ont été conviés à effectuer une visite en Arabie Saoudite pour discuter des voies de coopération dans tous les domaines. Il a également salué "le haut niveau des compétences algériennes dans le domaine de l'énergie" tant au niveau de la Société nationale des hydrocarbures qu'au niveau des différentes sociétés mondiales, rappelant les liens de

fraternité qui lie l'Algérie à son pays. Pour sa part, M. Arkab a rappelé la visite effectuée par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en Arabie Saoudite qui a permis de discuter de la relance de la coopération dans divers domaines, dont l'énergie. Le partenariat entre l'Arabie Saoudite et l'Algérie émane des relations "excellentes" établies entre les deux pays, a-t-il ajouté, soulignant la nécessité d'intensifier les contacts pour relancer les voies de coopération dans le domaine de l'énergie, particulièrement dans le cadre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures entrée en vigueur fin 2019. Cette loi repose sur des normes mondiales dans le traitement avec les partenaires, sur la base du principe gagnant-gagnant, indique l'intervenant, ajoutant que ce cadre législatif encourage les sociétés saoudiennes à participer aux grands projets dans le cadre de la transition énergétique et l'utilisation des énergies nouvelles. Dans ce cadre, il a salué les compétences saoudiennes dans le domaine de l'efficacité énergétique et les industries manufacturières.

De son côté, M. Arkab a convié le ministre saoudien du pétrole à visiter l'Algérie pour s'enquérir de près des opportunités d'investissement dans le domaine de l'Énergie.

Moussa O / Ag

### Reprise de la production pétrolière en Libye « Elle n'impactera pas l'accord de l'Opep+ » affirme Arkab

Le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab, président en exercice de la Conférence de l'Opep a affirmé que la reprise de la production de pétrole en Libye n'impactera pas l'accord de l'Opep+ portant sur la réduction de la production afin d'assurer la stabilité du marché pétrolier qui a connu un choc sans précédent du fait des retombées de la pandémie du nouveau coronavirus. "Nous sommes au fait des arrangements qu'entrepris la Libye pour une reprise attendue d'ailleurs de la production pétrolière qui n'influera cependant pas sur l'accord de l'Opep+", a indiqué M. Arkab qui était invité mardi dans la soirée par la télévision algérienne. "Les détails seront examinés lors de la prochaine réunion du comité ministériel mixte de suivi de l'accord de l'Opep", a-t-il fait savoir. A noter qu'il a été décidé, lors des deux dernières rencontres de l'Opep et l'Opep+, de réunir le 18 juin prochain, les membres de ce comité présidé par la Russie et l'Arabie Saoudite, et dans lequel est présente l'Algérie, ainsi que d'autres pays comme le Venezuela, le Sultanat d'Oman, le Koweït et les Emirats arabes unis (Eau). Lors de cette émission télévisée à laquelle a pris part également le ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdulaziz Ben Salmane par visioconférence, M. Arkab a exprimé "sa joie pour les frères libyens de reprendre leur production pétrolière", et a fait état d'une coordination avec son homologue libyen, Mustafa Sanalla au sujet des questions pétrolières et la reprise de la production. "La Libye est membre de l'Opep et nous poursuivons les concertations avec ce pays", a-t-il soutenu. "Nous ne nous permettons pas de nous immiscer dans la reprise de la production pétrolière par aucun pays et souhaitons plein succès à la Libye", a précisé de son côté le prince saoudien avant de souligner "nous avons tous les moyens de gérer ce cas de figure". La compagnie libyenne de pétrole, National Oil Company (NOC) a annoncé dimanche dernier "la reprise de la production sur le champ pétrolier d'Al-Charara (sud) après de longues négociations pour la réouverture de la vanne d'al-Hamada, fermée depuis janvier". "Nous



espérons que la reprise de la production à Al-Charara sera un premier pas pour relancer le secteur pétrolier et gazier et éviter un effondrement économique dans ces temps difficiles en Libye", a commenté le patron de la NOC, Mustafa Sanalla sur Facebook. "La première phase de production débutera avec 30.000 barils/jour (...), avant de revenir à pleine capacité sous 90 jours, du fait des dommages résultant de la très longue fermeture", a encore précisé M. Sanalla. Depuis la mise en œuvre de l'accord de réduction par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés, dont la Russie, réunis au sein de l'Opep+, les cours de pétrole se sont nettement améliorés pour atteindre le seuil de 40 dollars/baril. La prolongation de la réduction de production au titre de la première phase (mai, juin, juillet) aura un impact positif sur les prix du pétrole. La 11ème réunion ministérielle OPEP et non-OPEP, réunissant les pays signataires de la Déclaration de Coopération, tenue samedi en visioconférence, sous la co-présidence de l'Arabie Saoudite et de la Russie, a décidé de reconduire la baisse de la production pétrolière, de 9,6 mbj pour un mois supplémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 juillet 2020. Cette baisse sera suivie d'une coupe de 7,7 mb / j devant intervenir du 1er août à fin décembre 2020. Les participants ont convenu aussi de réduire la production de 5,8 mbj/j du 1er janvier 2021 à fin avril 2022.

M.O / Ag

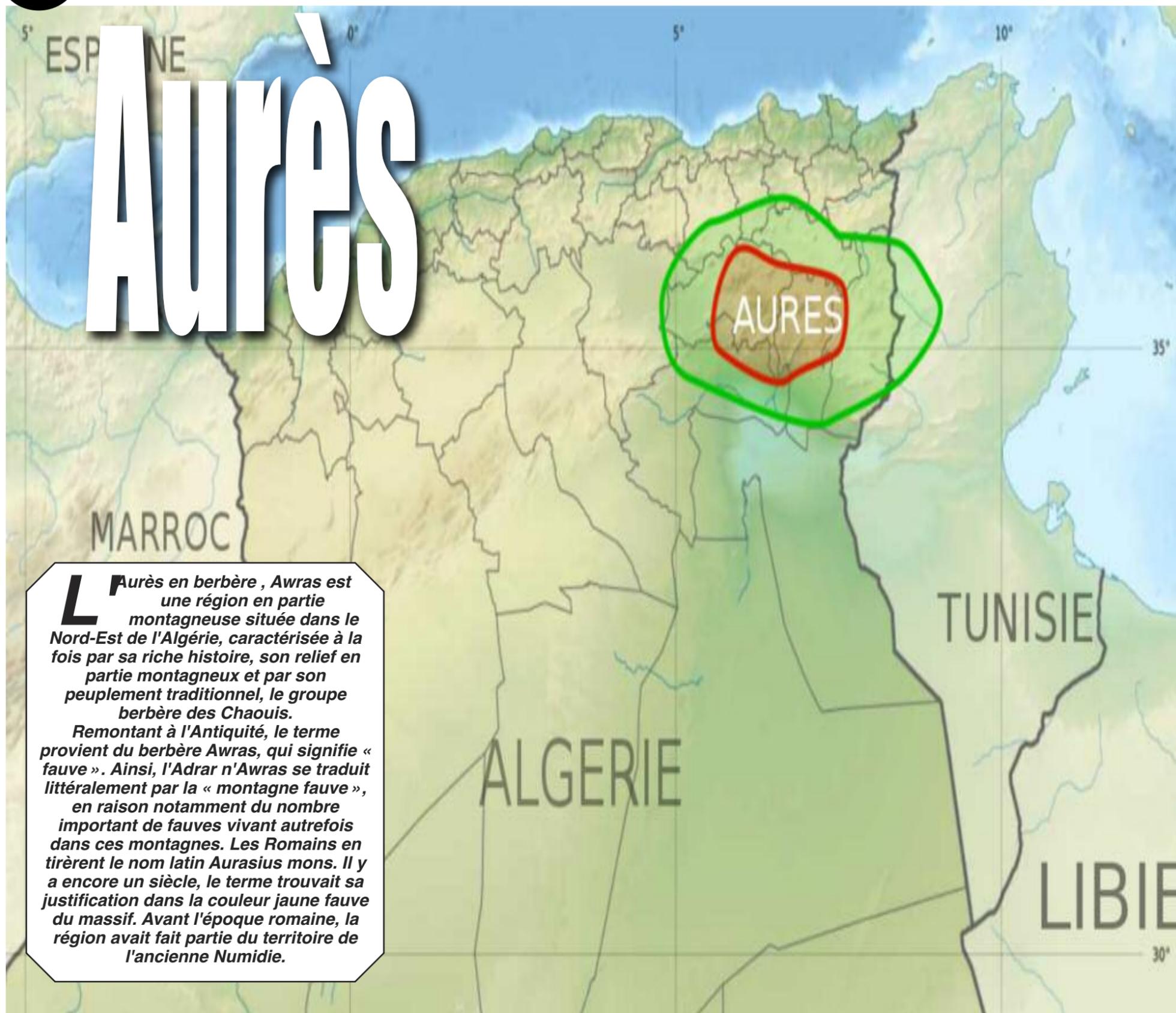
### Tourisme Le ministère examine avec les opérateurs du secteur les mesures face aux répercussions de la crise sanitaire



Le secrétaire général du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Yacine Hamadi a reçu les représentants des syndicats et des fédérations nationales du secteur pour passer en revue les engagements pris par la tutelle pour les accompagner à surmonter les répercussions de la crise sanitaire. Accompagné du DG du Tourisme, Noureddine Nedri et nombre de cadres du ministère, M. Hamadi a reçu le président du Syndicat national des agences de tourisme et de voyages (SNAV), le SG de la Fédération Nationale des Associations des Agences de Tourisme et de Voyages (FNAT), outre le président de la Fédération nationale des hôteliers algériens. Lors de cette rencontre, M. Hamadi a réitéré "l'engagement du

ministère à poursuivre l'accompagnement des opérateurs du secteur pour qu'ils puissent surmonter les répercussions de la crise sanitaire que traverse le pays. La rencontre a permis aux représentants des organismes du secteur d'exposer "leurs préoccupations quant à l'impact de la Covid-19 sur l'activité touristique en Algérie". Plusieurs propositions ont sanctionné la rencontre, entre autres, la facilitation de l'accès aux crédits bancaires, le report du paiement des crédits préalablement octroyés en vue d'amortir les pertes ayant touché l'activité suite aux mesures préventives prise dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Pour leur part, les participants ont salué les efforts consentis pour amorcer la reprise de l'activité touristique.

N.I



**L**Aurès en berbère, Awras est une région en partie montagneuse située dans le Nord-Est de l'Algérie, caractérisée à la fois par sa riche histoire, son relief en partie montagneux et par son peuplement traditionnel, le groupe berbère des Chaouis.

Remontant à l'Antiquité, le terme provient du berbère Awras, qui signifie « fauve ». Ainsi, l'Adrar n'Awras se traduit littéralement par la « montagne fauve », en raison notamment du nombre important de fauves vivant autrefois dans ces montagnes. Les Romains en tirèrent le nom latin Aurasius mons. Il y a encore un siècle, le terme trouvait sa justification dans la couleur jaune fauve du massif. Avant l'époque romaine, la région avait fait partie du territoire de l'ancienne Numidie.

#### « L'Aurès » ou « Les Aurès » ?

Longtemps, les naturalistes (Buffon), les géographes et les ethnologues (Mathéa Gaudry, Germaine Tillion, Thérèse Rivière), ont écrit « l'Aurès » au singulier, suivant ainsi l'usage latin, berbère et arabe. Le pluriel apparaît en français dans la deuxième moitié du xxe siècle ; cette forme est popularisée par les appelés français à travers leurs souvenirs de la guerre d'Algérie (Avoir vingt ans dans les Aurès, de René Vautier en 1972), par les médias et même par certains auteurs algériens (Le Vent des Aurès, de Mohammed Lakhdar-Hamina en 1966). Kateb Yacine a été un des premiers écrivains à l'utiliser. Aujourd'hui, le singulier est préféré par les géographes et cartographes (« massif de l'Aurès » sur la carte Michelin no 743 « Algérie Tunisie »), alors que le pluriel est plutôt employé en littérature.

#### 1-Histoire

Les Aurès et sa tribu les Chaouis ont toujours été terre de révoltes et de déclenchement de conflits depuis l'Antiquité mais aussi bien avant.

##### 1-1.La période numide

Le mausolée de Medghassen (commune de Boumia), au nord du

massif de l'Aurès, date de 300 ans av. J.-C. Il s'agit d'un monument numide, le plus ancien mausolée de l'actuelle Algérie<sup>20</sup>. Les Aurès auraient formé le noyau des Zénètes (Maghraouas, Ifren, Djerawa, Mérinides, etc.). Selon l'hypothèse controversée d'Ibn Khaldoun, Medghassen serait le patriarcat des Zénètes. Massinissa, né vers 238 av. J.-C. dans la tribu des Massyles (Mis Ilès) et mort au début janvier 148 av. J.-C., dont le royaume inclut les Aurès, unifie la Numidie. Plusieurs rois lui succèdent, dont Jugurtha, son petit-fils, qui se réfugie sur le haut plateau qui porte aujourd'hui son nom, dans l'actuelle ville de Kalaat Senan en Tunisie, à la limite du massif, afin de résister aux invasions romaines.

##### 1-2.La période romaine

Au départ, les Romains établissent une ligne de contrôle fondée sur les forts de Cirta, Ammaedara (devenue Haïdra), Thelepte, Capsa (Gafsa) et Tacapes (Gabès). La légion d'Afrique romaine, la Legio III Augusta a son centre à Ammaedara à partir du règne d'Auguste. Il s'agit d'assurer la protection des établissements romains contre des tribus nomades et semi-nomades (Musulames, Gétules, etc.). Puis la ligne est déplacée vers le sud-ouest et installée aux limites du massif

de l'Aurès : la légion passe à Théveste (Tébessa) vers 75, sous Vespasien. Vers 100, sous le règne de Trajan, est fondée la colonie de Timgad ; en 128, sous le règne d'Hadrien, la légion est installée à Lambèse, qui devient capitale de la Numidie à partir du règne de Septime Sévère. Des routes sont tracées dans le massif (notamment le long de l'oued Abiod) ; un poste avancé est créé dans le désert à Gemellae à 40 km au sud-ouest de Biskra, avec une cohorte de Syriens (cohors I Chalcidenorum) mentionnée en 126.

##### \*Les villes romaines de la région

- actuelle wilaya de Batna : Lambaesis (Lambèse, commune de Tazoult), Tobuna (Tobna, commune de Barika), colonia Thamugadi (Timgad), Nicivibus (N'gaous) et Diana veteranorum (Zana, commune de Zanat El Beida) ;
- wilaya de Khenchela : Bagasis (Baghaï) ;
- wilaya de Tébessa : Theveste (Tébessa) ;
- wilaya de Biskra : Vescera (Biskra) ; Gemellae (El Kasbat, commune de M'Lili)
- wilaya de Souk Ahras : Madauros (M'daourouch), Thibursicu Numidarum (Khemissa) et Thagaste (Souk Ahras), ville natale de Saint

Augustin.

Un peu plus loin, on trouve Hippo Regius (Hippone, actuelle Annaba), Thibilis (commune de Sellaoua Announa) et Calama (Guelma), Cuicul (Djemila) et Sitifensium (Sétif), Tiddis (commune de Beni Hamiden) et Cirta (Constantine). Des traces de la présence romaine existent à l'intérieur du massif : l'inscription de Tighanimine, relative à la construction d'une route le long de l'oued Abiod sous le règne d'Antonin le Pieux ; le nom de la localité de Djmina, Petra geminiana (commune d'El Mizaraa).

##### \*Les révoltes

Plusieurs chefs berbères se révoltent dans les Aurès. Tacfarinas (première moitié du 1er siècle apr. J.-C.), combat l'Empire romain sous le règne de l'empereur Tibère. Faraxen, en l'an 253 ap. J.-C., venant du Djurdjura, attaque la Numidie romaine, avec l'aide de cinq tribus, les Quinquegentiani et les Babares et les tribus originaires des Aurès, du sud et du Hodna. Il sera capturé à Lambèse, à 10 km de Batna vers 260 ap. J.-C. Les inscriptions qui indiquent sa capture par les Romains sont à Lambèse. On peut également citer le nom de Iaudas, roi des Aurès, vers 530.

##### \*Antiquité tardive (Vandales et Byzantins)

Les Vandales et les Byzantins vont influencer la région. Plusieurs révoltes sont recensées par les historiens notamment des Zénètes. Selon Corripus dans la Johannide, la cavalerie des Zénètes dont les Ifren ou Ayth Ifren était investie dans la guerre des Berbères contre les Byzantins entre 547 et 550 au temps de Jean Troglita. Le récit de Procope dans les Guerres des vandales indique qu'en l'an 539, lorsque le général byzantin Solomon est envoyé pour la seconde fois en Afrique par l'empereur Justinien, il pacifie d'abord les provinces de Zeugitane, de Numidie et de Byzacène. Il entreprend ensuite de soumettre les Aurès avec une partie de l'armée byzantine commandée par Gontaris, venue camper non loin du fleuve Abigas, près de Baghaï, ville alors abandonnée à la suite des incursions des Aourasiens, qui l'avaient ruinée. Après un combat malheureux, le général byzantin est forcé de se retrancher, quand arrive, avec le reste de l'armée, Solomon qui lui envoie des renforts et qui va camper 50 stades plus haut (c'est-à-dire dans la plaine au-dessous de Mascula (Khenchela), alors ruinée et dont, pour cette raison, Procope ne parle pas).

### 1-3. La période musulmane

Ensuite, les musulmans arrivent pour islamiser la région. Koceila et Kahena vont s'imposer dans la région et dans tout l'est de l'Afrique du Nord. Au VIII<sup>e</sup> siècle, d'après Ibn Khaldoun, les Aurès étaient principalement habités des Aurébas, tribu de Koceila, des Zénètes Djerawa, tribu de la reine Kahina-Dihiya, et des Houaras. Les tribus Aurébas sont également décrites comme étant originaires de l'actuelle Libye. Dans son ouvrage *The Muslim conquest and settlement of North Africa and Spain* (ouvrage librement consultable sur le net), l'auteur Abd al-Wāhid Dhannūn Ṭāhā, s'appuyant sur plusieurs sources bibliographiques dont celles d'Ibn Khaldoun, précise page 26 de son livre la présence, avant la conquête islamique du Maghreb, de tribus Aurébas dans l'actuel Maroc. L'unité politique et administrative de la Berbérie Orientale et Centrale était en grande partie réalisée par Kusayla qui s'était converti à l'Islam. Dès lors, un conflit éclate entre ce chef berbère et le chef des armées omeyyades. Kairouan est prise par Koceila, ce dernier s'étant reconverti au christianisme. Oqba Ibn Nafaa tue Koceila. Dihya, dite la Kahina, prend la tête de la résistance. Issue de la tribu de Djerawa, une tribu zénète implantée dans les Aurès comme le furent plusieurs rois (agellid, pluriel igelliden) berbères de Numidie, elle a été élue ou nommée à cette charge par le conseil de la confédération des tribus. Dihya tue Oqba Ibn Nafaa selon Ibn Khaldoun, vengeant Koceila. Dihya procéda ainsi à la réunification de nombreuses tribus de l'Afrique du Nord orientale et du Sud. Dihya défit par deux fois la grande armée des Omeyyades grâce à l'apport des cavaliers des Ayth Ifren. Elle régnera sur toute l'Ifriqiya pendant cinq années. Dihya sera vaincue dans une dernière bataille contre les Omeyyades. Elle sera la seule femme de l'histoire à combattre l'empire omeyyade. Après la défaite de la Kahina, la population des Aurès, région à cheval entre les actuelle Algérie et Tunisie et une partie de l'actuelle Libye (autrement dit la province de l'Ifriqiya), a adhéré aux principes de l'Islam. Ibn Khaldoun écrit que le commandant Musa ben Nusayr augmenta son contingent militaire en exigeant 12 000 Berbères de l'Ifriqiya (dont les Aurès faisait partie intégrante) pour réislamiser les autres populations situées à l'Ouest de sa province (Ifriqiya); Il faut préciser qu'en arabe l'Ouest ou l'Occident ou Pays du soleil couchant se disent Maghreb comme cela est indiqué dans la traduction des écrits de Ibn Khaldoun par le Baron de Slane. Il est également nécessaire de rappeler d'une part que l'islamisation du Maghreb avait déjà débuté sous son prédécesseur Oqba et que, d'autre part, il y a des milliers de kilomètres entre les Aurès du Moyen Âge ou Kairouan (capitale de la province d'Ifriqiya de Musa ben Nusayr) et Tanger, ce qui implique pour cette époque des mois de voyage (marche ou à cheval) et de nombreuses autres tribus berbères à convertir ou à reconvertir comme le mentionne Ibn Khaldoun. Ibn Khaldoun n'écrit à aucun moment que les 12 000 hommes exigés ont servi à la conquête de l'Andalousie, de l'Espagne ou de l'Occident chrétien. Ibn Khaldoun écrit qu'après la conquête du Maghreb par les troupes de Musa ben Nusayr, Tariq ibn Ziyad (écrit Tarec dans l'ouvrage), originaire des Aurès, gouverneur de Tanger, y stationna avec 12 000 berbères fraîchement convertis accompagnés de 27 Arabes chargés de leur formation coranique, sans aucune autre précision, en particulier sur l'origine des ethnies présentes. C'est seulement après avoir jugé l'Islam bien ancré au Maroc que Moussa Ibn Noçair retourna en Ifriqiya d'où, par missive, il dépêcha en 711 Tariq ibn Ziyad stationné à Tanger de conquérir l'Espagne. Ensuite, plusieurs conflits entre les Berbères et les dynasties arabes (Omeyyades, Fatimides, Abbassides) sont signalés par les historiens dans la région des Aurès comme Al Bakri et Ibn Khaldoun. Abu Yezid de la tribu des Banou Ifren renversera les Fatimides avec l'aide des tribus Zénètes des Aurès mais il sera vaincu par les Zirides, alliés au premier temps aux Fatimides. Les Hilaliens gagnent la bataille contre les Berbères. Il y aura un arrangement entre les deux parties. Les Hilaliens venus avec leurs familles vont vivre avec les Berbères avec parfois des tensions entre les deux. Il s'ensuit



une période d'unification avec la dynastie des Almohades (dynastie berbère). Après, les Hafsides (dynastie berbère) prennent toute la région jusqu'à l'arrivée des Ottomans.

#### 1-4. La période de la colonisation française \*La conquête de l'Algérie

Pendant la conquête de l'Algérie par les Français, le bey de Constantine, Ahmed Bey, se réfugie dans le massif de l'Aurès après la prise de Constantine en 1837. L'armée française arrive aux abords de l'Aurès (Batna et Biskra) en 1843-1844 et le bey se rend en 1848. En 1849, une révolte a lieu non loin de là, celle du cheikh Bouziane, à Zaatcha (à l'ouest de Biskra) (juillet-novembre 1849).

#### \*La commune mixte de l'Aurès (1885-1956)

Après les expériences administratives initiales (deux « caïdats », puis trois « tribus »), le Second Empire décide la mise en place de treize communes, que les officiers français délimitent à travers des pourparlers avec la population chaouiā de 1865 à 1885. Mais, à cette date, la Troisième République met fin à l'administration militaire et installe un système moins favorable aux indigènes : l'Aurès relève désormais de la sous-préfecture de Batna (département de Constantine) et devient une « commune mixte », sous l'égide d'un fonctionnaire du corps préfectoral, l'« administrateur principal » (assisté de deux adjoints et d'un secrétaire) dont la résidence est à Arris. Les treize communes prévues deviennent des « douars » (à la tête desquels se trouvent les « caïds » divisés en « ferqas » (fractions), dont un membre est désigné comme « ouaqqaf », qui n'est qu'un intermédiaire sans pouvoir. La commune mixte de l'Aurès inclut au sud les douars Tadjemout et Oulech (actuelle commune d'El Mizaraa) ainsi que le douar M'Chouneche.

#### \*La révolte de 1916

Une révolte importante a lieu au cours de la Première Guerre mondiale, en relation avec la conscription (1916).

#### \*L'Aurès dans les années 1930

Au recensement de 1931, la commune mixte de l'Aurès a une population d'environ 57 000 habitants, répartis en environ 14 000 familles indigènes et 30 familles allogènes, principalement des fonctionnaires ; outre les administrateurs, on trouve quelques instituteurs et gendarmes et un garde-forestier ; les non fonctionnaires sont pour la plupart des « colons » (assez pauvres) installés à Foum Toub ; il n'y a aucun commerce : il faut aller à Batna, reliée à Arris par une ligne régulière d'autobus ; un marché hebdomadaire se tient à Médina. En 1934, les gendarmes sont au nombre de six. En 1938, une unité de goumiers est installée dans l'Aurès.

#### \*La réforme administrative de 1956

Cette réforme vise à renforcer l'encadrement administratif de l'Algérie : en ce qui concerne

la région, Batna devient chef-lieu d'un département (parfois désigné comme « département de l'Aurès ») et Arris chef-lieu d'arrondissement (sous-préfecture). Nombre des anciens douars deviennent des communes. Mais, à cette date, l'encadrement de la population est principalement assuré par les structures militaires (Sections administratives spécialisées, villages de regroupement) mises en place depuis le début de l'insurrection algérienne en 1954.

#### 1-5. La guerre d'Algérie

Un rôle important est tenu par l'Aurésien Mostefa Ben Boulaïd, issu d'une famille de notables d'Arris, dans la formation en 1954 du Front de libération nationale : un des neuf « chefs historiques », il est responsable de la région Aurès jusqu'à sa mort en 1956. L'Aurès joue un rôle de premier plan lors de la journée du 1er novembre 1954 (Toussaint rouge), par laquelle le FLN proclame son existence : attaques des casernes de Biskra, Batna et Khenchela (4 soldats tués) ; attaque de l'autocar Biskra-Arris, suivie de la mort d'un caïd, mais aussi d'un instituteur originaire de métropole dont le cas a suscité des débats. À la suite de cette journée, l'Aurès subit une répression particulièrement dure (trois « ratissages » en novembre-décembre 1954, mise en place de camps de regroupement de la population civile), qui ne fait d'ailleurs pas cesser l'état de rébellion. À la suite de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence, le gouverneur général Jacques Soustelle l'institue d'abord dans deux zones : l'Aurès et la Grande Kabylie ; en mai, il donne les pouvoirs civils et militaires dans l'Aurès au général Parlange. L'armée dispose donc de pouvoirs de police judiciaire, notamment le droit d'« assigner à résidence », qui est utilisé (de façon abusive) pour créer des camps d'internements. Deux batailles importantes ont lieu en 1955 : celles d'Ifri el blah et du djebel Ahmar Khaddou. Par la suite, quand l'insurrection devient générale, l'Aurès reste un théâtre important de la lutte entre l'ALN et l'armée française. Mostefa Ben Boulaïd meurt en 1956 avant le congrès de la Soummam (20 août) qui intègre l'Aurès dans la « wilaya I », beaucoup plus étendue. Lui succèdent, d'abord son frère, Omar, puis plusieurs responsables, par exemple Mohamed Tahar Abidi, Tahar Zbiri (1961-1962).

#### 2-La culture aurésienne

##### 2-1. Artisanat

##### 2-1-1. Poterie

Selon plusieurs historiens, les poteries des Aurès apparaissent dans les spécificités plastiques de leur décor incisé et de leurs formes carénées, comme les plus proches des premières formes de l'art berbère.

##### \*Origines

« Comme malgré la colonisation romaine de Lambèse, les berbères Chaouiā sont restés à l'écart des grands courants » extérieurs, « on peut admettre que cette ornementation en relief (dentelures, bourrelets, bosses, etc.) est caractéristique de la poterie berbère véritable,

disons primitive. », écrit ainsi Arnold van Gennep. Analysant ce décor en relief, Gabriel Camps observe que « seule la poterie aurassienne se distingue, entre autres éléments, par la multiplication des mamelons coniques sur la panse et sur les anses, décoration qui contribue grandement à son aspect archaïque ». Lui supposant « une origine siculo-italique », il pense que ce décor, s'étant répandu au Chalcolithique sur toute une région s'étendant des côtés de la Tunisie jusqu'à l'Aurès, puis ayant progressivement disparu devant la progression de la poterie peinte, « se serait maintenu dans le bastion aurassien ».

##### \*Caractéristiques

Décorées de reliefs ou d'incisions, les poteries des Aurès sont enduites d'une laque rouge sombre ou brune, le « louq », fait de résines « cuites, triturées, teintées et modelées en bâtons qui durcissent en refroidissant », passé sur les poteries encore chaudes en fin de cuisson. Cette pratique est à la fois ornementale et, imperméabilisant les poteries, utilitaire. Le « tarbout », assiette ou plat, et la tasse au profil caréné sont souvent ornés de dessins de valeur symbolique. Le « tarbout » présente un profil original, l'arrondi de son bord, sans méplat, s'inclinant légèrement vers l'extérieur en quatre points opposés, souvent soulignés d'encoches. Celles-ci se retrouvent sur l'arête des tasses ou des pots à traire. Le « fân », utilisé pour cuire la galette, n'est pas verni mais orné de reliefs ponctués de lignes et de ronds rouges. D'autres poteries, ayant peut-être fonction de jouets, sont modelées en formes d'animaux (notamment oiseaux).

##### 2-1-2. Tissage

La technique du tapis haute-laine n'étant pas locale, ce sont les tissages, les « tellis », les couvertures, coussins et musettes à grains qui sont caractéristiques du style des Aurès. À la laine est souvent mélangée le poil de chèvre. Les « tellis » sont généralement composés de bandes de couleurs, mais il arrive qu'ils soient ornés d'un liseré ou de quelques lignes cuivrées. De larges registres sombres, sur lesquels un décor semble brodé, coupent parfois le fond constitué de bandes unies. Des médaillons losangés, eux-mêmes composés de réseaux de fins losanges, peuvent aussi s'imbriquer sur toute la surface du « tellis ». Les mêmes losanges se retrouvent sur les bandes des couvertures ou les surfaces des coussins.

##### 2-1-3. Bijoux

Titiana Benfoughal a consacré un livre spécifiquement aux bijoux et aux bijoutiers de l'Aurès en 1997. Plusieurs types de bijoux ont été recensés par elle comme les diadèmes, les pendents de temps, les jugulaires, les boucles d'oreilles, les colliers, les fibules, les parures pectorales, les boîtes d'amulettes, les boîtes à miroir, les ceintures, les bracelets, les chevières et les pendeloques. Titiana Benfoughal a aussi étudié les techniques de fabrication des bijoux.

## Les erreurs à éviter lors d'un rendez-vous commercial

Un rendez-vous commercial ne se passe pas hasard. Il ne suffit pas de venir avec votre argumentaire bien huilé pour que tout se passe comme vous le souhaitez. Pour optimiser et réussir celui-ci certains impairs sont à ne pas commettre. Zoom sur les erreurs que vous pourriez commettre même sans vous en rendre compte.

-Ne pas avoir pris d'informations sur le client : cela peut paraître une vérité de la Palice mais savoir ce que le client fait demeure une base. Vous devez au moins bien cerner l'activité de l'entreprise et la concurrence. Vous pouvez vous informer sur quelques réalisations afin de pouvoir en discuter éventuellement avec le client. Avoir une bonne connaissance du client est également essentiel notamment sur le poste qu'il occupe et sur sa capacité à décider ou non de faire appel à vous ou non. Plus vous connaissez celui-ci et mieux votre vente se déroulera. Dans l'idéal vous devez avoir vos notes sur votre première prise de contact afin de savoir ce qui l'intéresse tout particulièrement dans votre offre.

-Venir en tenue négligée : soyons simple, votre apparence sera la première chose que verra votre client et il se fera une opinion sur vous au



premier regard. Il ne s'agit pas de venir comme le jeune premier de la classe mais bien d'avoir une tenue correcte et impeccable ainsi et surtout d'avoir tout le matériel nécessaire à votre disposition comme des échantillons, des exemples ou encore votre carte de visite. Si les oublis arrivent, vous devez le moins possible faire en sorte que cela soit le cas. Votre professionnalisme est avant tout représenté par ce type de matériel que vous devez toujours avoir sur vous.

-Oublier de reformuler : une fois que votre client vous a fait la liste de ce qu'il désirerait, une étape de la vente consiste à reformuler sa demande en pointant ses différentes exigences. Vous pouvez ainsi vérifier que tous les éléments qui permettent d'avoir un « oui » sont présents. Vous pouvez ainsi reformuler par une phrase du type : « donc si j'ai bien compris, un produit qui vous apporterait X, Y et Z vous permettrait d'être satisfait ? ». Il s'agit d'une étape importante afin de voir que vous n'avez rien ou-

blié et que le produit que vous allez proposer correspond exactement à ces attentes.

-Le prix : une notion à ne pas fuir : un des moments gênants de la vente réside dans l'évocation du prix. Dire un prix d'emblée n'a aucun sens car le prix dépend de ce que vous apportez notamment par rapport à la concurrence. D'ailleurs l'objectif « c'est cher » est toujours relatif à ce que vous vendez. Il est clair que vous ne paierez pas le même prix pour une montre de

marque que pour une contrefaçon donc évidemment si vous ne regardez que le fait qu'elle montre l'heure, deux montres ont basiquement la même fonction. Votre prix se justifie donc toujours et vous ne devez pas en avoir honte.

-Tout inscrire dans votre CRM et fournir les éléments demandés : le moindre détail de votre conversation doit figurer dans votre CRM. Si la personne vous a signifié qu'elle était fan d'équitation notez-le. Toutes les informations peuvent vous être utiles par exemple pour faire des invitations ou tout simplement entamer la conversation. Il vaut mieux tout noter pour être sûr de ne rien oublier même si vous possédez une excellente mémoire car vous risquez de rencontrer bon nombre de personnes entre-temps donc autant vous assurer d'avoir bien tout mémoriser. Surtout si vous vous êtes engagé à faire quelque chose, faites-le et rapidement ! Plus vous êtes réactif, plus la personne le sera pour vous. Si vous mettez une semaine à envoyer la documentation promise ou les devis, il ne faudra pas vous attendre à ce que la réponse soit immédiate et puis vous pourriez bien être hors délai ou laisser le temps à votre client de se trouver un autre fournisseur.

### Les bonnes techniques de vente

Toutes les entreprises sont actuellement dans les starting-blocks pour garder leurs clients et séduire de nouveaux clients. Dans ce contexte de bouleversement, c'est le moment de réfléchir à sa stratégie de vente aussi bien pour le dirigeant que pour ses commerciaux et tous les services. Il ne s'agit jamais pour vendre de compter seulement sur le charisme, le « bagout » et bien d'autres idées reçues véhiculées sans cesse sur la toile mais bien de posséder les outils essentiels pour ne pas se fourvoyer et gagner du chiffre d'affaires. Puisque la période est difficile, il faut d'autant plus peaufiner sa stratégie et son comportement. Comme il existe de nombreuses techniques de vente, la question qui se pose pour chaque entreprise est de savoir laquelle choisir.

- Se rappeler le but de la vente ; avant tout, il est essentiel de connaître l'objectif de la vente. Avant de rencontrer un client, tout vendeur doit se mettre à l'esprit qu'il doit faire en sorte de conclure un accord commercial. Pour ce faire, il est important d'avoir un caractère humain et le sens du relationnel. Vous devez aussi également bien maîtriser le secteur de votre activité. Sans oublier le savoir-faire commercial.

- Quelles sont qualités humaines indispensables ? : les qualités humaines sont essentielles pour un commercial. Il est important d'être :

- Honnête : la base de la vente est la confiance. N'hésitez pas à faire savoir votre client si votre produit ou service ne correspond pas à leur attente ou même que vous



n'avez pas la capacité de leur offrir ce qu'ils demandent.

- Vrai : le client doit être donc au courant de toute la vérité. Si vous avez fait une erreur, il est très important de le dire.

- Digne de confiance : l'entreprise doit faire en sorte de procurer les choses qu'elle a promis de faire.

- Avoir de l'intérêt pour les clients : le vendeur est censé faciliter la vie de leur client. Le plus important est de faire de votre client un roi, et ne pas penser uniquement en termes de chiffre d'affaires ou encore moins de commission.

- Développer une bonne qualité relationnelle : la relation avec les clients est une manière de pouvoir susciter la vente. D'une façon générale, les relations que le vendeur doit avoir avec ses clients se résument par les trois critères suivants :

- Être attentif : le vendeur doit écouter le client lorsqu'il parle. Il doit montrer ses intérêts envers la personne et parler des choses qu'ils puissent comprendre et ne pas être trop technique.

- Être naturel : c'est être totalement à l'aise dans ce que vous faites. Pour ce faire, vous devez être parfaitement préparé et avoir une connaissance de votre produit.

- Être amical : vous devez montrer à vos clients que vous aimez leur compagnie.

- Se préparer pour la rencontre physique ou virtuelle avec le client : afin de pouvoir convaincre un client, il est important d'élaborer un argumentaire de vente. La première chose à faire est de connaître l'offre et le positionnement de votre produit ou service. Vous devez avoir le maximum d'informations sur le produit afin d'avoir les arguments nécessaires pour persuader et susciter la vente. La deuxième chose est de pouvoir anticiper les objections. Pour ce faire, essayez de connaître les points faibles. La connaissance de ce point permet au vendeur de se préparer contre les répliques possibles et d'avoir des réponses à toutes les questions. Sachez enfin que la clé du succès de la vente dépend de la bonne préparation du vendeur.

### Petit guide de démarrage du créateur d'entreprise

Vous avez trouvé votre concept et vous êtes sur le point de vous lancer dans l'aventure ? Vous voulez créer votre entreprise et vous ne savez pas trop par où commencer. Petit guide pour ceux qui souhaitent démarrer en beauté.

- Avant de créer votre entreprise : s'il est courant de se poser la question des formalités de la création d'entreprise, en réalité, il s'agit de la dernière phase à laquelle vous devez vous intéresser. Avant de vous lancer vous devez définir précisément votre activité, la clientèle ciblée, le besoin comblé, les canaux de ventes, vos avantages concurrentiels, les différentes contraintes liées à votre produit ou service. Il s'agit de voir tous les aspects de votre activité puis de regarder le marché dans lequel vous allez évoluer. Après avoir commencé ce premier tour d'horizon, il s'agit de voir si votre projet personnel est en adéquation avec ce que vous souhaitez faire. Il peut être bien de tester vos motivations et compétences afin de savoir si ce projet tient la route car vous devrez tenir sur la durée. Vous pourrez ensuite vous lancer dans la formalisation de votre projet et éventuellement vous faire accompagner par les nombreuses structures existantes au besoin. Rapidement vous devrez chiffrer votre projet et déterminer s'il est viable.

- Petit zoom sur les formalités de création d'entreprise : Les centres de formalités des entreprises (CFE) avec leurs « guichets uniques » vous accompagnent dans votre création. Depuis quelques années, celles-ci se sont simplifiées et la création purement juridique est devenue très facile notamment car les démarches sont désormais possibles en lignes ou physiquement. Vous pouvez ainsi faire simplement votre demande d'immatriculation. Il s'agit bien donc de la partie la plus facile de la création d'entreprise et depuis le régime/statut des micro-entrepreneurs, il faut bien dire que rien n'est très compliqué pour se lancer. Attention tout de même car les formalités demeurent obligatoires et ce sont elles qui donnent une existence légale à votre société. Le CFE agit en l'occurrence comme un intermédiaire entre vous et les adminis-



trations.

- Attention aux arnaques ! : lorsque vous créez votre entreprise, il est courant de recevoir une tonne de courrier qui cherche à vous arnaquer. Ressemblant à des documents de l'administration, il s'agit souvent d'offres payantes. Vous devrez donc être particulièrement attentif aux contenus afin de pas avoir à payer ce que vous ne devez en aucun cas.

- La structure juridique à choisir : contrairement aux idées reçues, le choix de la structure juridique dépend surtout de ce que vous avez choisi en amont. Ainsi si vous avez décidé de créer votre entreprise seul (donc pas d'autres associés), il sera plus courant de vous orienter vers une entreprise individuelle (comme le régime micro-entrepreneur ou entreprise individuelle) que vers une société même si cela reste possible. Dans le cas où vous souhaitez la monter à plusieurs, il vous faudra opter pour une forme « classique » de société. Vos choix auront des incidences fiscales et patrimoniales, il reste donc conseillé de consacrer un peu de temps à la réflexion.

- Une fois l'entreprise créée : que vous décidiez de travailler de chez vous ou que vous optiez pour prendre vos locaux, vous devrez vous équiper du matériel nécessaire. Il est temps de vous pencher sur vos premiers « investissements » mobiliers. Certains matériels sont indispensables comme un bureau et une chaise de préférence ergonomique. Disposer d'une connexion internet et d'une imprimante ne représente pas un confort si vous souhaitez notamment gérer de l'administratif mais une nécessité. Vous pouvez trouver ces différentes fournitures en ligne. Il vous faudra penser à tout pour que vous ne soyez en manque de rien le moment venu.

K. Amel

Certaines bactéries lactiques ont développé une étonnante capacité à coloniser le nez. Ce microbiote nasal jouerait un rôle important dans la prévention des maladies respiratoires et des allergies en s'attaquant aux autres microbes pathogènes. Tout le monde connaît désormais le microbiote intestinal, la faune microbienne qui habite nos intestins et qui jouerait un rôle essentiel dans l'immunité, l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les allergies, l'anxiété ou même les performances sportives. On a aussi récemment découvert qu'il existe un microbiote cutané et un microbiote de la langue. Voilà qu'on apprend aujourd'hui que nous avons également un microbiote nasal. Encore mieux, ce microbiote nous protégerait contre les affections respiratoires, comme la rhinosinusite chronique ou les allergies.

### Des bactéries lactiques dans le nez

Dans une étude publiée dans Cell Reports, la biologiste Sarah Lebeer et ses collègues de l'université d'Anvers (Belgique) ont recherché des bactéries dans le nez de 100 personnes en bonne santé, et les ont comparées avec celles de 225 patients souffrant d'inflammations nasales et sinusales chroniques. Parmi les 30 familles de bactéries présentes dans le nez, ils en ont identifié une particulièrement



## Le rôle méconnu du microbiote nasal

abondante chez les sujets sains : Lactobacillus casei. Ces bactéries sont ainsi trois fois plus nombreuses dans la fosse antérieure nasale et 10 fois plus nombreuses dans le nasopharynx chez les sujets sains que chez les personnes malades. En outre, 40 % de ces dernières n'ont pas du tout de L. casei dans leurs voies respiratoires supérieures.

### Une adaptation unique à l'environnement nasal

Cette découverte est d'autant plus étonnante que L. casei, une bactérie lactique que l'on trouve notamment dans le lait fermenté, se développe généralement dans les environnements pauvres en oxygène et contenant des substrats glucidiques, comme la muqueuse intestinale. Tout le contraire du nez, où l'air circule en permanence. Pour comprendre ce paradoxe, les chercheurs ont séquencé le génome des L. casei prélevées dans le nez, et ont constaté que ces dernières présentent des gènes spéciaux co-

nant pour la catalase et d'autres enzymes aux propriétés antioxydantes, qui leur confèrent une bonne tolérance à l'oxygène. Et ce n'est pas la seule évolution adaptative qu'ont développée ces bactéries. En les observant au microscope, les chercheurs ont découvert que les Lactobacillus casei du nez sont dotées de minuscules fibres ressemblant à des cheveux, qui servent à les arrimer solidement aux muqueuses du nez. « Sans cela, les bactéries seraient rapidement éliminées par le mucus et

le lavage du nez », expliquent les auteurs.

### Un petit coup de spray aux probiotiques dans le nez ?

Pour investiguer le rôle de Lactobacillus casei dans la prévention des maladies, les chercheurs ont placé la souche spécifique de la bactérie retrouvée dans le nez en présence d'autres bactéries pathogènes telles que le staphylocoque doré (Staphylococcus aureus), Haemophilus influenzae ou Moraxella catarrhalis, responsables notamment d'infections pulmonaires. Ils ont pu constater que L. casei empêchait effectivement le développement des bactéries pathogènes. Forts de ce constat, les chercheurs ont préparé un spray nasal avec des souches de L. casei, qu'ils ont administré à 20 volontaires sains, à raison de deux doses par jour pendant deux semaines. Une réussite, puisque les bactéries ont rapidement colonisé le nez des cobayes sans aucun effet secondaire. « Le rôle bénéfique des lactobacilles a été largement étudié dans le microbiote intestinal et vaginal, mais leur effet dans les voies respiratoires reste largement méconnu, concluent les auteurs. L'administration de probiotiques spécifiques [dans le nez] pourrait apporter une nouvelle piste de traitement dans les affections respiratoires chroniques. »

## Déshydratation

La déshydratation survient lorsque les pertes en eau et en sels minéraux ne sont pas compensées par des apports extérieurs suffisants. Même si le corps humain contient environ 60% d'eau, il en élimine régulièrement par l'urine, la respiration et la transpiration. On considère qu'une perte en eau de 2% correspond à une déshydratation modérée, une perte de 10% correspondant à une déshydratation sévère. Il existe deux types de déshydratation :

- La déshydratation extracellulaire : perte de sodium engendrant une perte

proportionnelle d'eau

- La déshydratation intracellulaire : fuite d'eau de la cellule vers le secteur extracellulaire. Pour rétablir un équilibre osmotique, le liquide intracellulaire sort vers le milieu extracellulaire.

Le plus souvent, la déshydratation est globale et englobe les deux types de déshydratation ci-dessus. Les nourrissons, dont le poids en eau est plus important, les personnes âgées et atteintes de maladies chroniques sont plus exposées à la déshydratation.

### Causes de la déshydratation

- Transpiration excessive due à un effort prolongé ou à une forte chaleur
- Fièvre prolongée
- Diarrhées et vomissements (par exemple lors de maladies comme le choléra)
- Prise excessive d'alcool (effet diurétique)
- Prise excessive de médicaments diurétiques ou laxatifs
- Maladies chroniques (diabète déséquilibré avec taux excessif de sucre dans le sang)

## Coronavirus : Certaines conditions météo sont plus favorables à sa propagation

Le coronavirus, responsable de la pandémie de Covid-19, se propage par le biais de gouttelettes expulsées par des personnes infectées. Et, depuis le début de la crise, la question de la durée de survie du virus est dans tous les esprits. Des chercheurs montrent aujourd'hui qu'elle est liée non seulement à la surface sur laquelle se déposent les gouttelettes, mais aussi à la météo. Des chercheurs pourraient avoir trouvé une explication aux différences observées depuis le début de la pandémie dans la vitesse de propagation du coronavirus selon les régions. « Ce n'est peut-être pas le seul facteur, mais il apparaît certain que la météo régionale compte lorsqu'il est question de taux de croissance de l'infection », commente ainsi Rajneesh Bhardwaj, chercheur à l'université de Bombay (Inde) et l'un des auteurs d'une nouvelle étude sur la persistance des gouttelettes porteuses du coronavirus. Dans six villes dans le monde, son équipe a examiné le temps que ces gouttelettes -elles que les personnes atteintes peuvent disperser dans leur environnement en toussant, en éternuant ou même simplement en parlant - mettent à s'évaporer en fonction de la météo et des surfaces sur lesquelles elles sont posées. Car il s'avère qu'une fois les gouttelettes déposées, le coronavirus meurt rapidement.

### Chaleur versus humidité

Un modèle mathématique montre que la température ambiante et l'humidité jouent un rôle critique en la matière. Ainsi, une température plus élevée aide à sécher les gouttelettes. Réduisant ainsi la durée de survie du virus. Dans les régions plus humides, en revanche, les gouttelettes demeurent plus longtemps sur les surfaces, augmentant la durée de survie du coronavirus. En comparant les temps de séchage des gouttelettes au taux de croissance des porteurs atteints du Covid-19 dans les villes de New York, Chicago, Los Angeles, Miami, Sydney et Singapour, les chercheurs ont observé une corrélation. Plus le temps de séchage est long, plus le taux de croissance de la pandémie est élevé. Par ailleurs, les chercheurs recommandent de nettoyer plus régulièrement des surfaces telles que les écrans de smartphones et celles, hydrophiles, de type coton ou bois que des surfaces de type acier, par exemple, sur lesquelles les gouttelettes s'évaporent plus rapidement.

## Entérobactérie



Les entérobactéries doivent leur nom au fait que ce sont des hôtes (normaux ou pathogènes) du tube digestif des animaux, notamment de l'Homme.

### Caractéristiques des entérobactéries

Ce sont des bacilles, c'est-à-dire des bactéries en forme de bâtonnet, à Gram négatif. Elles mesurent de 2 à 4 µm de long par 0,4 à 0,6 µm de large. Certaines entérobactéries sont mobiles, d'autres

non. Elles portent à leur surface des antigènes, dont :

- les antigènes O (antigènes de la paroi) ;
- les antigènes H (antigènes flagellaires) ;
- les antigènes K.

Elles se développent généralement bien sur des milieux de culture au laboratoire.

### Les sortes d'entérobactéries

Les entérobactéries englobent un grand

nombre d'espèces :

- certaines sont des parasites pathogènes, comme Yersinia pestis (agent de la peste), Salmonella typhi (qui cause la fièvre typhoïde) ou Shigella (responsable de dysenterie bacillaire) ;
- d'autres sont des bactéries commensales comme Escherichia coli ou Klebsiella ;
- d'autres encore se trouvent dans le sol et l'eau, et dégradent la matière organique (bactéries saprophytes) comme Enterobacter.

B. Meriem

## Accidents de la route : Un mort et 122 blessés en 24 heures



Une personne a trouvé la mort et 122 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la route survenus durant les dernières 24 heures. Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la protection civile (PC) ont effectué, durant les dernières 24 heures, 119 opérations de sensibilisation à travers 22 wilayas (83 communes), portant sur la pandémie Covid-19, rappelant aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique. Les unités de la PC ont effectué 117 opérations de désinfections générales à travers 22 wilayas, à l'occasion desquelles 69 communes ont été ciblées, a indiqué la même source, précisant que ces opérations ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles. La DGPC a mobilisé pour les deux opérations 653 agents de la Protection civile, tous grades confondus, 105 ambulances, 76 engins ainsi que la mise en place des dispositifs de surveillance dans 17 sites d'hébergement destinés au confinement à travers 9 wilayas, à savoir Alger, Annaba, Ouargla, Boumerdes, Tlemcen, El-Tarf, Guelma, Mostaganem et Tipaza. Concernant le dispositif de lutte contre les incendies de forêts, maquis, récoltes et broussailles, les unités de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 4 incendies ayant touché des récoltes, a indiqué la Protection civile, relevant que ces incendies ont causé des pertes estimées de deux hectares de blés et 5.450 bottes de foin. Les éléments de la Protection sont intervenus également à Mostaganem pour l'opération de repêchage et l'évacuation d'une personne décédée noyée en mer, (plage Kharouba), dans la commune de Sidi Majdoub, ainsi qu'à Médéa, suite à l'effondrement partiel d'un plafond d'une cave d'une maison située à la cité Rokia Mustapha, dans la commune de Médéa. Par ailleurs, les éléments de la PC ont procédé à l'extinction de 4 incendies urbains et industriels dans les wilayas d'Ain Temouchent, Constantine, Tamanrasset et Bordj Bou Arreridj, a indiqué le communiqué de la PC, précisant que ces incendies ont causé des gênes respiratoires à 3 personnes à Constantine, suite à un incendie qui s'est déclaré dans un lieu de stockage de couvertures, sis à la cité 140 logements dans la commune d'El Khroub. Les victimes ont été traitées sur le lieu du sinistre. En outre, les unités de la Protection civile ont enregistré 3.033 interventions, dans différents types d'interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et dispositifs de sécurité? en sus d'opérations de sensibilisation et de désinfection relatives au Covid-19.

## Lutte contre la criminalité: Plusieurs personnes interpellées à travers différentes wilayas

Plusieurs personnes ont été interpellées dans différentes wilayas pour des délits liés au transport de produits sans registre de commerce ni factures. Ainsi, dans la wilaya de Biskra, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé, lors d'un point de contrôle dressé sur la RN 03 reliant Biskra à Batna, une personne âgée de 38 ans demeurant à la localité de Rasfa (Sétif), qui transportait à bord d'un camion 30 quintaux de feuilles de tabac à chiquer sans registre de commerce ni factures. Dans la wilaya de Sétif, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé, lors d'une patrouille, une personne âgée de 43 ans demeurant à la localité de Rasfa, qui transportait, à bord d'une camionnette, 10 quintaux de feuilles de tabac à chiquer sans registre de commerce ni factures. D'autre part, les gendarmes ont interpellé, lors d'un point de contrôle dressé sur la RN 28 reliant Sétif à M'sila, une personne âgée de 35 ans demeurant à la localité d'Aïn-Oulmène, qui transportait à bord d'un camion, 19104 bouteilles de boissons alcoolisées destinées à la vente clandestine. En outre, les éléments de la Gendarmerie ont interpellé, lors d'une patrouille sur le chemin communal 570 reliant le village Maâfer au chef lieu de commune, une personne âgée de 22 ans, demeurant à Rasfa qui transportait, à bord d'un fourgon, 11 quintaux de feuilles de tabac à chiquer, sans registre de commerce ni factures. Dans la wilaya d'El-Oued, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé, sur la RN 48 reliant Biskra à El-Oued, une personne âgée de 27 ans, demeurant à la localité de Salah-Bey (Sétif), qui transportait, à bord d'un fourgon, 35 quintaux de tabac à chiquer, sans registre de commerce ni factures. Par ailleurs, dans la wilaya d'Annaba, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé, lors d'une patrouille à hauteur de la zone industrielle de la localité, quatre personnes, demeurant à Oum-El-Bouaghi et à Annaba, qui transportaient, à bord d'une camionnette et un véhicule, 1248 bouteilles de boissons alcoolisées de différentes marques, destinées à la vente clandestine.

## Cybercriminalité à El Tarf : Arrestation de deux faux passeurs de candidats à l'émigration clandestine

Les services de la Sûreté de daïra d'El Kala (wilaya d'El Tarf) ont mis fin aux agissements de deux faux passeurs de candidats à l'émigration clandestine proposant leurs services via des réseaux sociaux. Exploitant une information faisant état de planifications de traversées clandestines proposées par deux prétendus passeurs par le biais de leurs comptes Facebook, les services compétents ont ouvert une enquête qui a permis d'identifier les présumés coupables, a indiqué le commissaire principal Mohamed Karim Labidi, détaillant que les enquêteurs ont d'abord établi un contact avec ces supposés passeurs en usant du même outil de communication utilisé par ces faux passeurs pour convaincre les utilisateurs que les traversées qu'ils organisent sont sécurisées. Le responsable a ajouté que les deux mis en cause ont été arrêtés en possession des portables mobiles exploités pour attirer leurs victimes, relevant que ces deux individus sont âgés d'une trentaine d'années et originaires de la daïra côtière d'El Kala. Les deux faux passeurs ont été présentés devant le procureur instructeur près le tribunal de la commune suscitée, qui les a déférés devant le magistrat instructeur. Poursuivis pour planification de fausses traversées clandestines et d'escroquerie, les deux individus ont été condamnés à cinq ans de prison ferme chacun, lors de leur comparution immédiate

## Naftal : Incendie sans gravité s'est déclaré mercredi au centre enfuteur de Bordj Bou Arreridj



Un incendie sans gravité, immédiatement maîtrisé par les agents de sécurité industrielle de Naftal, s'est produit mercredi vers 11h, au niveau du centre enfuteur de Bordj Bou Arreridj, lors d'une opération de maintenance routinière. Cet incident a provoqué de très légères blessures de trois (03) personnes qui ont été rapidement évacuées et prises en charge à l'hôpital de la wilaya. Elles ont quitté l'établissement hospitalier en fin de matinée, a encore précisé le communiqué. Une analyse préliminaire des services de la société et des agents de la protection civile a révélé, qu'"aucun risque n'est à

signaler, ni sur le site opérationnel, ni sur l'environnement immédiat de ce site", rassure l'entreprise. A cet effet, une commission d'enquête a été immédiatement diligentée par la Direction générale de l'entreprise afin de déterminer les causes de cet incident. En prévision de l'éventuelle survenance de tels incidents, les services de Naftal, chargés de la sécurité industrielle, organisent chaque année des exercices de simulation sur des incidents fictifs, pour tester les protocoles d'interventions, qui ont démontré lors de cet incendie leur entière efficacité.

## Ain Defla : Un individu s'adonnant à la falsification de la monnaie étrangère arrêté

Les services de sécurité d'Ain Defla ont arrêté récemment un individu s'adonnant à la falsification de la monnaie étrangère à Khemis Miliana et saisi 250 euros en faux billets, a-t-on appris auprès de la cellule de communication et des relations publiques de la Sûreté de wilaya. Ayant eu vent d'informations faisant état qu'un individu disposant d'une somme d'argent en devises cachée en son domicile situé à la cité Nedjma de Khemis Miliana, les éléments de la Brigade Mobile de la Police Judiciaire Après avoir identifié le suspect et son lieu de résidence, les policiers, munis d'un mandat de perquisition délivré par les autorités judiciaires territorialement compétentes, ont investi, à la fin

de la semaine dernière ledit domicile, dont la fouille minutieuse leur a permis de trouver, dans une armoire en fer, 250 euros en faux billets (2 coupures de 100 euros et une coupure de 50 euros), 1930 coupures de papiers sous forme de billets de banque (vierges) sur le point d'être falsifiés, des flacons de produits chimiques et du matériel utilisé dans la contrefaçon, a-t-on détaillé. Après accomplissement des procédures réglementaires, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Khemis Miliana, avant de comparaître devant le juge d'instruction de la même instance judiciaire, ce dernier l'a placé en détention provisoire,

## Lutte contre le commerce des stupéfiants : Deux dealers arrêtés et plus de 500 g de kif saisis à Oran

L'exploitation des informations a permis aux services de la 27ème Sûreté urbaine de mettre la main sur un dealer et de saisir 5 plaquettes de kif d'un poids global de 500 g. L'opération a été effectuée suite à une perquisition ordonnée par le Tribunal d'Oran dans son domicile et qui a donné lieu à la saisie également d'un lot d'armes blanches dont un couteau de bou-

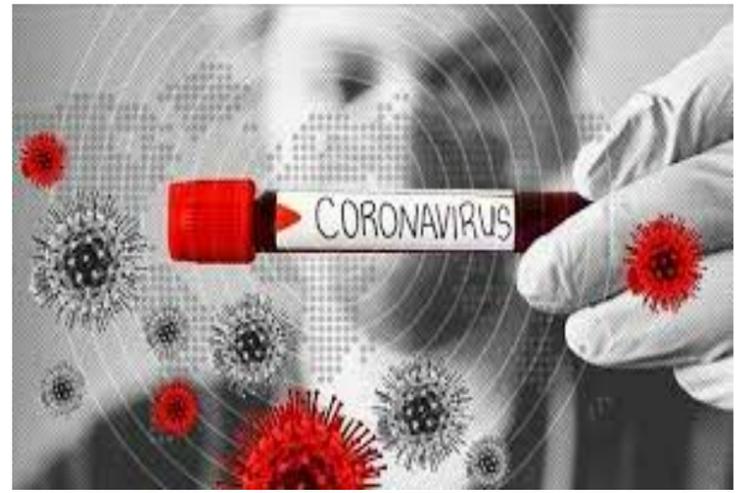
cher. D'autre part, un autre dealer, âgé de 34 ans, a été aussi appréhendé à Kouchett El Djir, par les services de la 13ème Sûreté urbaine pour détention et commercialisation de produits stupéfiants. Le mis en cause était en possession de plus de 15 morceaux de kif traité. Ainsi, 2 dealers ont été arrêtés et seront présentés à la justice à l'issue de l'enquête.

## Coronavirus: Les stars africaines s'engagent pour la campagne "Restons Prudents Pour l'Afrique"

La Confédération africaine de football (CAF), en partenariat avec Speak Up Africa, vient de lancer le défi #19KickUpsAgainstCovid19 sur les réseaux sociaux, encourageant tout le monde à y participer pour interrompre la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19) sur le continent africain, a indiqué mercredi l'instance continentale sur son site officiel. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la campagne "Restons Prudents pour l'Afrique" qui vise à donner aux communautés et aux individus les moyens de prendre des mesures préventives simples et efficaces contre la transmission du virus. "Lancée par l'ONG Speak Up Africa, la campagne rassemble des partenaires travaillant à un objectif commun : sauver des vies grâce à la sensibilisation afin de protéger notre continent contre

cette nouvelle menace, sans négliger pour autant les autres défis sanitaires", précise la CAF. Les légendes du football invitent leurs pairs et tout le monde à participer au défi en enregistrant une vidéo d'eux, faisant les 19 jongles et à la partager sur les réseaux sociaux. A ce jour, les légendes Ahmed Hassan (Egypte), Perpetua Nkwocha (Nigeria), Joseph Yobo (Nigeria), Karim Haggui (Tunisie) et Trésor Lomana Lualua (RD Congo) ont déjà partagé leurs vidéos. Le secrétaire général adjoint de la CAF, Anthony Baffoe, y a également participé. Ce faisant, la CAF mobilise ses influenceurs, ses clubs et ses légendes pour contribuer à protéger un milliard d'Africains du COVID-19. "Le football rassemble tant de personnes d'origines, de nationalités et de langues diverses, nous espérons que ce défi sur les réseaux sociaux rassemblera les

gens de la même manière. Même si la saison de football a été suspendue, nous devons faire front tous ensemble, en respectant la distanciation physique et afin de lutter contre cette maladie et la désinformation. J'ai personnellement pris part à ce défi et j'espère que les joueurs et les fans se mobiliseront également", déclare Anthony Baffoe. A ce jour, l'Afrique comptabilise plus de 171.000 cas confirmés de COVID-19 et plus de 4.700 décès. "Nous sommes ravis de voir les joueurs et membres de la CAF prendre part à ce défi sur les réseaux sociaux et ainsi sensibiliser le grand public à l'importance de se protéger et de protéger les autres contre le COVID-19. Le sport est un vecteur de transformation puissant sur le continent, en particulier lorsqu'il s'agit d'initiatives pour la santé. Nous encourageons tout un chacun à participer à ce défi en



ligne pour partager des connaissances et inciter à des changements positifs dans les pratiques et les comportements en matière de santé", conclut Yacine Djibo, directrice exécutive de Speak Up Africa. Pour participer au défi Stay Safe

Africa sur les médias sociaux, chacun doit partager une vidéo en train de faire 19 jongles avec le hashtag #19KickUpsAgainstCovid19, et appeler cinq autres personnes à y participer.

### EFL : Khaled Lounici ouvre une école de formation au Canada

L'ex-footballeur international algérien Khaled Lounici vient d'ouvrir sa propre école de formation à Montréal (Canada), où il s'est installé dernièrement. "Mon école est ouverte aux garçons comme aux filles, à partir de l'âge de 10 ans, et nous acceptons des candidats jusqu'à l'âge de 20 ans, car outre les poussins, les minimes et les benjamins, nous disposons également des catégories U18, U19 et U20", a indiqué l'ancien meneur de jeu de l'USM El Harrach dans un message-vidéo, diffusé mardi sur la page d'accueil du site de l'Ecole de football Lounici (EFL). "Le but de notre école est de permettre aux enfants de pratiquer une activité physique, pour être en bonne santé. Après, si nous constatons qu'un candidat est vraiment doué, nous pouvons discuter avec ses parents, pour leur annoncer que leur fils ou leur fille peut aspirer faire carrière dans ce sport, et s'ils sont d'accord, nous sommes capables de fournir une formation appropriée à ces candidats, pour augmenter leurs chances d'intégrer un club, au sein duquel ils pourront s'épanouir davantage", a expliqué le technicien de 52 ans. Formé par l'USM El Harrach, Lounici y a effectué l'essentiel de sa longue et riche carrière. En effet, ce n'est qu'en 1992 que Lounici a quitté les "Jaune et Noir" pour embrasser une carrière professionnelle avec le club turc d'Aydinspor dont il a porté les couleurs pendant deux saisons. À son retour en Algérie, il a opté pour la JS Bordj Ménaïel, où il a joué en 1994 et 1995, aux côtés des Guennoun et Aït El Hocine, avant de retourner dans son club de cœur, l'USMH. En 1999, il opta pour l'USM Alger, où il passe une année, avant de rejoindre le rival, le MC Alger, où il se contente également d'une saison, pour revenir finalement à El Harrach. En 2002, après une longue et riche carrière comme joueur, Lounici a entamé sa reconversion comme entraîneur-adjoint de Brahim Ramdani à la barre technique de l'USMH qui venait d'être reléguée en D2. Mais dès l'année suivante, il commence à voler de ses propres ailes, en dirigeant le WRB Attatba, puis le SC Ain Defla, l'USMM Hadjout, l'USM Annaba, l'Olympique Médéa, la JSM Skikda et le MC El Eulma. Riche de cette longue expérience, comme joueur puis comme entraîneur, Lounici, qui compte également 33 sélections en équipe nationale, a décidé donc d'ouvrir sa propre école de football au Canada.

Bessa N

### Paradou AC : Hamza Mouali convoité par l'AS Saint-Etienne

L'international espoir algérien Hamza Mouali, sociétaire du Paradou AC, serait convoité par l'AS Saint-Etienne (Ligue 1/France), a révélé le magazine France Football. Sous contrat avec Paradou jusqu'en 2022, Mouali pourrait donc suivre le chemin de ses anciens coéquipiers El Melali, Boudaoui et Loucif en prenant la direction de la France pour jouer en Ligue 1 lors de sa première expérience dans un club européen. Hamza Mouali, âgé de 22 ans, évolue au poste de latéral gauche et s'est affirmé comme un des joueurs cadres du groupe entraîné par le Portugais Francisco Chalo et qui a connu cette saison la première participation de son histoire en coupe

continentale. L'international espoir algérien a inscrit trois buts et délivré cinq passes décisives au cours des 30 matchs, toutes compétitions confondues, qu'il a disputés cette saison avant la suspension de l'exercice, en mars, en raison de la pandémie de coronavirus. "Formé à l'académie du club, Mouali fait partie des joueurs en instance de départ vers l'Europe, en compagnie notamment des milieux de terrain Adem Zorgane et Abdelkabar Kadri", écrit France Football. Il est à rappeler que la période des transferts en France est active depuis lundi et concerne, dans un premier temps, uniquement les mouvements entre clubs français.

### LFP : Belguidoum salue la volonté de justice

Le vice-président de la Ligue de football professionnel (LFP) M. Farouk Belguidoum s'est exprimé après la mise sous mandat de dépôt de Nassim Sadaoui et Fahd Halfaya dans l'affaire de l'enregistrement sonore. « La LFP est confortée par la volonté de la justice de combattre toute forme de

corruption dans le football. Pour moi, cet enregistrement sonore est un véritable scandale que nous dénonçons avec force. Il est temps que les personnes fautives soient jugées et condamnées pour éviter que ce fléau ne prenne de l'ampleur », a affirmé à l'APS M. Belguidoum, également porte-parole de l'instance dirigeante

### Ligue 1: USM Alger : Redouani et Belhocini dans le viseur d'Antar Yahia

La direction de l'USM Alger est déjà passée à la vitesse supérieure en prévision de la saison prochaine. C'est dans cette optique que le renforcement de l'équipe a été déjà entamé par le directeur sportif, Antar Yahia. L'ex-international algérien cible plusieurs joueurs talentueux qui pourront apporter un plus à l'actuel effectif usmiste. En effet, selon nos informations, deux joueurs intéresseraient fortement Antar Yahia : l'arrière droit de l'ES SETIF, Saâdi Redouani (en fin de contrat avec son club à l'issue de la saison) et le milieu offensif de l'USM Bel Abbes et meilleur buteur du championnat de Ligue 1

Mobilis, Abdenour Belhocini. Le directeur sportif des Rouge et Noir qui veut bâtir une équipe compétitive cible plus précisément des jeunes joueurs de qualité dans chaque compartiment de jeu, puisque, le premier cité à 25 ans et le second en a 23 ans. Cependant, la concurrence sera très rude pour pouvoir attirer ces joueurs car d'autres clubs se sont également positionnés pour enrôler Redouani et Belhocini. À propos du nouvel entraîneur, rappelons qu'Antar Yahia étudie plusieurs CV mais la piste du technicien français François Ciccolini demeure la plus plausible pour l'instant.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A. SALIM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTIL NUMERO

00500112145636147 BDL

ANIE TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Covid-19

## 102 nouveaux cas, 123 guérisons et 8 décès en Algérie durant les dernières 24 heures

Cent-deux (102) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 123 guérisons et 8 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, le Docteur Djamel Fourar. Le total de cas confirmés s'élève ainsi à 10484, soit 24 cas pour 100.000 habitants, celui des décès à 732, alors que le nombre des patients guéris passe à 7074, a précisé M. Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie du Covid-19. Les nouveaux cas de décès ont été recensés dans les wilayas de Blida, Alger, Annaba, El Tarf, Ghardaïa, M'sila, Djelfa et Tipaza, a ajouté M. Fourar, notant que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 66% du total des cas de décès. En outre, 29 wilayas ont enregistré des taux inférieurs au taux national, alors que 15 autres n'ont recensé aucun nouveau cas positif au coronavirus durant les dernières 24 heures. Par ailleurs, le nombre de patients ayant bénéficié du protocole de traitement en vigueur (basé sur l'Hydroxychloroquine) s'élève à 20904, dont 9114 cas confirmés selon les tests virologiques (PCR) et 11790 cas suspects selon des indications de l'imagerie et du scanner, a poursuivi M. Fourar, précisant que 33 patients sont actuellement en soins intensifs. Le Docteur Djamel Fourar a exhorté, dans ce contexte, les citoyens à faire preuve de vigilance et au respect stricte de la consigne sur le port obligatoire du masque.



### APN: Reprise des travaux en séance plénière consacrée aux questions orales

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprend aujourd'hui ses travaux en séance plénière consacrée aux questions orales adressées à plusieurs membres du Gouvernement. "Dix-huit (18) questions orales sont inscrites au programme de cette plénière et seront adressées à sept ministres: trois (03) au ministre de l'Énergie, trois (03) au ministre de la Jeunesse et des sports, deux (02) à la ministre de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, deux (02) au ministre du Commerce, deux (02) au ministre du Tourisme, de l'artisanat et du travail familial, deux questions (03) au ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et deux (03) à la ministre de l'Environnement et des énergies renouvelables".

### MDN Le Général-major Saïd Chanegriha en visite à l'École Supérieure de Guerre à Tamentfoust

Le Général-major Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP) par intérim effectue j une visite de travail à l'École supérieure de guerre, dans la 1ère Région militaire (RM). Lors de cette visite, le Général-Major présidera la 13e session du Conseil d'Orientation de l'École Supérieure de Guerre.

### Présidence Le Président Tebboune a présidé une réunion du Haut Conseil de Sécurité



### Réunion d'urgence du Comité exécutif de l'OCI sur la Palestine Bladehane y a pris part

Le secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale et des Compétences à l'étranger, Rachid Bladehane, y a pris part aux travaux de la réunion d'urgence (virtuelle) du Comité exécutif de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), consacrée à la situation en Palestine, "Cette réunion s'est penchée sur l'évolution

de la situation en Palestine suite à l'annonce par les autorités de l'occupation israélienne de leur projet d'annexer des terres palestiniennes en vertu du projet de paix américain plus connu sous le nom de "deal du siècle+". Les travaux de cette réunion, à composition non limitée du Comité exécutif, seront sanctionnés par

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé, hier une réunion du Haut Conseil de Sécurité. La réunion à la quelle a assisté, le Premier ministre Djerad, le chef de l'Etat Major par intérim Saïd Changriha, le ministre de l'intérieur et les responsables de la sécurité, devrait concerner la situation sanitaire du pays.

"l'adoption d'une résolution par laquelle les Etats membres réitérent leur appui à la question palestinienne et le rejet de tout acte unilatéral visant à compromettre le droit inaliénable du peuple palestinien à l'établissement de son Etat indépendant et souverain avec El Qods Echarif pour capitale",.

### Partis Le Congrès extraordinaire du FFS se tiendra les 9 et 10 juillet

Le congrès extraordinaire du Front des Forces Socialistes (FFS) se tiendra les 9 et 10 juillet prochains à Zéralda (Alger), a annoncé le parti dans un communiqué diffusé hier sur son site internet. La tenue de ce congrès, initialement programmée les 10 et 11 avril, avait été reportée à cause de la crise sanitaire du coronavirus qui ne permettait pas les grands rassemblements, rappelle le communiqué, signé par le Premier secrétaire national du parti, Hakim Belahcel. Le Premier secrétaire national du FFS et la Commission de préparation du congrès national (CPCN) "ne ménageront aucun effort pour réunir les meilleures conditions d'organisation d'un congrès national rassembleur et faire de cet événement une grande victoire pour le parti et le pays", ajoutait la même source. "Le succès des travaux de ce congrès sera assuré par l'engagement et la mobilisation des congressistes et des militants du FFS à travers le pays. A cet effet nous vous appelons à œuvrer activement au niveau des fédérations et des sections pour apporter votre contribution et votre soutien à la CPCN", concluait le communiqué.

### Coronavirus Soutien de la communauté nationale de Belgique à la lutte contre le Covid-19 en Algérie

La communauté nationale établie notamment en Belgique et des amis belges de l'Algérie, ont fait don, à l'Institut Pasteur d'Algérie, de 35.000 réactifs de dépistage du coronavirus (Covid-19) et plus de 2.500 kits de purification du matériel viral à analyser, d'une valeur de 36.705 euros. "Dans le cadre d'un projet appelé Soudecoval (soutien au dépistage Covid-19 en Algérie), la Communauté algérienne, établie, notamment en Belgique et des amis belges de l'Algérie, ont fait parvenir, le 6 juin 2020, à l'Institut Pasteur d'Algérie, 35.000 réactifs de dépistage Covid-19 et plus de 2.500 kits de purification du matériel viral à analyser, d'une valeur de 36.705 euros", a-t-on appris auprès de cette communauté. Initiés par un groupe de scientifiques et médecins algériens établis en Belgique, pour la plupart membres de l'Association "Club des entrepreneurs belges et Algériens Aïn El Kheïr", qui a encadré cette opération, la mobilisation de ce don humanitaire a bénéficié "du soutien des compétences algériennes en Belgique, qui ont utilisé leurs réseaux scientifiques pour trouver des solutions d'approvisionnement de réactifs en situation de pénurie dans le monde". "La plus grande difficulté dans le projet a été de pouvoir se procurer les produits, particulièrement, les kits d'extraction, qui sont aujourd'hui très demandés à l'échelle mondiale", a expliqué Dr Karim Blibek, expert en biologie moléculaire. Il convient de souligner que cette action, comme le précisent ses promoteurs, "a été conçue et réalisée en étroite collaboration avec l'Institut Pasteur d'Algérie pour la validation, la réception et l'utilisation finale des produits et bénéficie de toutes les facilités administratives et du soutien des autorités algériennes, ainsi que de la compagnie Air Algérie qui a acheminé cette aide, au départ de Paris". "Nous sommes très contents d'avoir entrepris cette action et réussi à faire participer tant de bonnes volontés et d'amis en Belgique et en Algérie", a déclaré le Pr Hamid Ait Abderrahim, président d'Aïn El Kheïr, saluant, à cette occasion, "l'Institut Pasteur d'Algérie pour sa collaboration et sa disponibilité".